

POUR

L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

V. Dréville :
Avignon 2008

Livret A et
Logement social

N° 126 - janvier 2008 - ISSN 1246-077X

**Politiques Publiques
Rupture Générale ?**

12^{eme} et 13^{eme} année

Parrainez ici un projet de là-bas

Où 75 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.
0,28 € par jour à votre charge, c'est ce que vous coûtera votre parrainage.
Leur projet, c'est le vôtre, ils comptent sur vous.



Projet et Action a fait des choix

Pas de misérabilisme.

Pas d'assistanat. Nous initiions des partenariats avec une forte participation des villageois.

Pas de spécialisation. Les besoins sont parfois très différents d'un village à l'autre.

- Des réalisations utiles définies en fonction des priorités des villages pour créer les conditions d'un vrai développement.
- La connaissance des villages et l'amitié des villageois.
- Des frais de fonctionnement en France limités à moins de 5% de notre budget.

Avec 25 € par mois seulement (réductibles à 66% de vos Impôts) vous pouvez sauver des vies et participer au développement de 50 villages dans le sud de Madagascar. En parrainant ce projet, il deviendra le vôtre. Grâce à vous, 50 000 villageois dont 30 000 enfants seront "debout" pour avancer sur la voie du développement. Vous recevrez votre dossier de parrainage avec des photos, des témoignages. Régulièrement informé, vous suivrez de près la bonne réalisation des projets. Là-bas, ils vous attendent. Devenez acteur de leur développement, avec eux.

Réalisations 1997- 2007 > 30 ouïss, un pont, 3 pistes, > 4 marchés couverts, un hangar, 4 salles polyvalentes, > Une maternité, > 4 magasins de stockage, > Les centres de soins, matériel agricole, > 40 écoles sanitaires et multifonctionnelles > Hébergement pour handicapés > 1 000 arbres fruitiers > Matériaux de fabrication de matériel agricole, atelier de réparation agricole > Éléments de matériel agricole > 2000 sacs de ciment, 2000 sacs de farine, 2000 sacs de semences, > Formation villageois > Travaux de réhabilitation des routes d'un village de la commune > Appui éducatif des adultes > Formation à la fabrication de sacs de ciment et matériel agricole > Un collège et un internat, > Création de 2 bibliothèques villageoises > 4 écoles primaires rurales > Deux toilettes > Trois courses d'école pour le lycée d'État.

Projets 2008 et 2009

- > 2 écoles primaires rurales > Amélioration de 6 collèges, > Une maternité > 2 centres de soins, > 7 ouïss, > 1 centre de formation, > 2 salles polyvalentes, > 1 centre scolaire, > 10 toilettes sanitaires, > 1 table d'attente.

Nom (Vieille Mlle V).....
Prénom.....
Adresse.....
.....
.....
Code postal.....
Ville.....
Tél. (bureau).....
Tél. (domicile).....

Coupon à retourner accompagné de votre chèque à
Projet Action - BP 23 - 93101 Montreuil cedex

- Oui, je désire parrainer votre projet du sud de Madagascar**
et je fixe le montant de ma participation mensuelle (pendant trois ans) à :
- 25 € 30 € 40 € 50 € ou plus

Je joins un chèque de ce montant correspondant à mon premier mois de parrainage.
Je recevrai mon dossier de parrainage par retour.

- Je ne peux pas parrainer ce projet pour le moment mais je vous envoie un don de :**
- 40 € 80 € 120 € 160 € ou plus

Envoyez-moi seulement une documentation complète sur Projet et Action.
Je joins dans ce cas un chèque de 15 € pour frais.



Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire

3,5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. : 01 44 79 90 30
Fax : 01 48 01 02 52
Internet :

http://www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Gérard Aschieri
Rédaction :
Marianne Baby
Jean-Michel Drevon,
Émmanuel Guichardaz
Élizabeth Labaye,
Claudie Martens,
Jacques Mucchielli,
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03

Projet action p. 2
Institut p. 16 et 31
Casden p. 32

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

La laïcité bafouée

8

Certificat de travail

9

publiques

Précarité dans la fonction
publique aussi

11

éducatives

Coupes sévères
dans l'éducation

12

Évaluations internationales

15

culture

La numérisation du patrimoine
culturel et le point de vue
de Bruno Racine, président
de la BnF

28

DOSSIER

Politiques publiques Rupture Générale ?

160 000 postes de fonctionnaires en moins en 4 ans. Une telle réduction du « poids de nos dépenses publiques ne peut pas se faire par un simple rationnement budgétaire » a dit François Fillon, d'où la RGPP – Révision Générale des Politiques Publiques.



Rencontre avec Valérie Dréville

La comédienne Valérie Dréville est, avec Romeo Castellucci, l'artiste associée du festival d'Avignon. C'est la première fois qu'un acteur est choisi. Pour 2008, elle parle de Régy, Castellucci et Vassiliev.



édito

Vœux d'optimisme



Gérard Aschieri

de notre époque.

Autant d'enjeux que nous devons aborder avec sérieux mais aussi avec espoir : si nous savons proposer, débattre, écouter, nous faire comprendre et rassembler dans l'action, nous avons la capacité de faire bouger les choses. Et c'est parce que nous avons déjà su le faire et parce que les personnels ont régulièrement manifesté leur confiance dans le syndicalisme de la FSU, que mes vœux sont, en dépit de multiples sujets de préoccupation, des vœux d'optimisme.

À la date où ces lignes sont écrites il est encore temps de souhaiter à tous une bonne année 2008. En formulant ces vœux je n'ignore pas que celle-ci risque d'être, sinon l'année de tous les dangers, au moins l'année de multiples combats.

Salaires, emploi public, précarité, école, université, statuts, retraites, assurance maladie, élèves et familles sans papiers, droits du travail, libertés publiques..., la liste est longue des motifs de lutte. Il s'agit en fait de sauvegarder les systèmes de solidarité que notre société a construits depuis la Libération et en même temps de répondre aux défis qui sont ceux

Pétition pour un référendum

La FSU appelle à adresser individuellement à votre député ou sénateur cette carte pour un référendum sur le traité modificatif européen avant le 4 février. Ce jour-là, le parlement devrait se réunir au congrès pour modifier la constitution afin que celle-ci soit conforme au traité.



> ALTERMONDIALISME

Un FSM délocalisé

Contrairement aux éditions précédentes, il n'y a pas eu de grand rassemblement planétaire pour le FSM 2008 mais des initiatives multiples. Celles-ci sont organisées partout dans le monde par des mouvements, réseaux et associations dans leur propre terrain d'action et avec un planning propre, derrière un slogan unique et partagé : « Un autre monde est possible ».

Débats, événements culturels, marches, protestations, actions directes, rencontres et toute autre forme de manifestation, se sont déroulées sur l'ensemble de la planète du 22 au 26 janvier. Il s'agissait de faire pièce, comme depuis le début, au forum de Davos - qui rassemble le gotha des décideurs économiques - mais sous une forme différente, plus ancrée dans le local. Cette nouveauté résulte pour partie du FSM 2007 de Nairobi, qui avait proposé une journée de mise en commun des mobilisations à travers le monde des différents acteurs du



forum. Elle s'inscrit également dans le cheminement de ce processus engagé depuis sept ans, dans sa recherche de toujours permettre de poursuivre l'élargissement du processus à de nouveaux acteurs.

En France, nombre d'initiatives locales, (autour d'une cinquantaine) se sont déroulées tout au long de la semaine. À Paris, un large front réuni au sein du Collectif d'initiatives françaises des

forums sociaux a organisé une rencontre, autour de 3 thèmes (précarité, environnement et inégalités Nord-sud), précédé d'une parade altermondialiste.

La dynamique des Forum sociaux est donc toujours bien là et les prochains rendez-vous se préparent déjà activement : en septembre 2008, le Forum social européen se déroulera à Malmö, en suède, première incursion en scandinavie et en janvier 2009, le FSM « planétaire » se retrouvera à Belem au Brésil.

SOPHIE ZAFARI

MÉTIER Les sols ont leur droit

L'ADS ? « C'est l'Application du Droit des Sols », nous explique Jean-Yves Bellec, responsable du Centre du Pays de Pontivy. Autrement dit, l'instruction, pour le compte des collectivités locales (communes de moins de 10 000 habitants, départements, État) ou même pour les particuliers, des dossiers d'urbanisme : permis de construire, permis d'aménager (lotissements), certificats d'urbanisme... Dans la pratique, les dossiers sont toujours déposés en Mairie, qui les transmettent au Centre Instructeur dont elles dépendent. « On assure la sécurité juridique de ces actes pour 45 communes du Pays de Pontivy, c'est-à-dire que l'on étudie les dossiers, en fonction des documents d'urbanisme (POS, PLU...) », pour vérifier s'ils sont en conformité ».

Un travail en pleine mutation : réforme du permis de construire (entrée en vigueur au 1^{er} octobre),



Jean-Yves Bellec

Responsable du centre Instructeur ADS Pays de Pontivy (Bretagne)

intégration du ministère de l'équipement au MEDAD, décentralisation...

Jean-Yves n'est pas forcément un nostalgique de feu le ministère de l'équipement (« c'est une nouvelle philosophie ») ; il est plus inquiet quand il évoque les compressions de personnels (« cela donne moins de temps pour se rendre sur le terrain pour vérifier les dossiers »), les agents en arrêt maladie non remplacés, ou encore le projet de descendre à 5 000 habitant le seuil au-delà duquel une commune est obligée de créer son propre service d'urbanisme... Jean-Yves milite bien sûr aussi à Sup'équip, le syndicat des personnels de l'équipement, créé en 2003 et affilié à la FSU. Que cette dernière soit majoritairement composée de syndicats de l'éducation ne le gêne pas, « tout le monde s'est ouvert, il y a des apports multiples ».

Emmanuel Guichardaz

**Vaxholm,
18 décembre
2007**

Un conflit opposant les syndicats suédois à une entreprise lettone qui, chargée de construire une école à Vaxholm, refusait d'appliquer la convention collective du bâtiment aux travailleurs lettons détachés à Vaxholm, a été tranché par la Cour européenne qui a donné raison à l'entreprise lettone, en considérant que leur convention allait plus loin que les obligations prévues par l'UE. Pour la CES, le jugement « pourrait avoir des conséquences sur la capacité de l'Union européenne à promouvoir un traitement équitable et protéger les travailleurs quelle que soit leur nationalité ». La Cour européenne de justice a eu, selon lui, une interprétation « étroite » de la loi européenne de 1996 qui s'applique aux entreprises détachant temporairement un travailleur à l'étranger dans le cadre d'une prestation de service. Par contre, l'arrêt conforte l'action syndicale en estimant que « le droit de mener une action collective » est un « droit fondamental faisant partie intégrante des principes généraux du droit communautaire dont la Cour assure le respect ».

> PUBLIC/PRIVÉ

Construire une convergence



© CADIEUNAJA

La conférence de presse du président a confirmé, sous le nouveau label de « politique de civilisation » une politique de remise en cause des solidarités et des garanties collectives en renvoyant aux responsabilités individuelles. Cette politique remet en cause des droits et des valeurs fondamentaux comme le montrent aussi bien l'exemple du projet de loi relatif à la rétention de sûreté que celui de la politique du chiffre en matière d'expulsions. Sous la pression du gouvernement le MEDEF vient d'obtenir l'accord de 4 confédérations sur un projet particulièrement déséquilibré avec davantage de flexibilité et très peu de sécurité : les employeurs vont encore bénéficier d'un salariat plus précarisé. S'agissant des retraites le gouvernement confirme sa volonté d'esquiver tout débat public, d'imposer un nouvel allongement de la durée de cotisations et de s'engager ainsi dans une spirale d'allongement, dont le principal résultat sera une baisse dramatique des pensions et

une incitation accrue pour ceux qui le peuvent à se tourner, à leurs risques et périls, vers des solutions individuelles d'épargne. S'enfermant dans les choix économiques et fiscaux qu'il a faits, refusant de conduire une politique salariale ambitieuse, le Président et le gouvernement affirment n'avoir rien d'autre à proposer pour répondre à l'exigence des salariés en matière de pouvoir d'achat que le « travailler plus pour gagner plus ». Dans la suite du 20 novembre qui a vu une forte mobilisation, la FSU a contribué à construire la journée du 24 janvier. Elle y a porté l'ensemble de ses revendications (pouvoir d'achat, emploi public, défense des services publics, des statuts, des retraites, éducation...). Elle a appelé les personnels à s'y investir massivement et à débattre des suites sans rien exclure (grèves de 24 heures, reconduction de la grève, manifestations, ...). La FSU a tout fait pour construire une convergence privé/public qui lui paraît indispensable pour gagner. Elle s'est donc félicitée de la proposition de la CGT de construire une journée nationale d'action public/privé et a proposé que cela se traduise par une journée nationale de grève commune. Mais suite au refus de FO et de l'UNSA notamment, la CGT et la CFDT ont appelé « leurs structures professionnelles et locales à se rencontrer pour mettre en œuvre vers la première quinzaine de février toutes les formes de mobilisation et d'action nécessaire à l'expression des salariés du privé en direction de leurs employeurs. » renvoyant ainsi le « public » à chercher seul des suites à sa mobilisation.

MARC BRUYÈRE

« Espoir banlieue, une dynamique pour la France »

La rencontre de Vaulx en Velin devait être l'occasion pour le Président de la République (absent), la Ministre de la ville et la Secrétaire d'Etat à la ville de présenter « le plan banlieue ». Après le sempiternel constat d'une situation catastrophique et endémique notamment en matière de chômage, la ministre affirmait que l'éducation était indispensable. Un nouveau concept de « Banlieues fragiles » remplace désormais les « quartiers en difficultés ». La philosophie de la politique de la ville repose sur deux fondements : la « confiance » et la « rencontre ».

Après avoir dit que la république doit être métissée et que les quartiers populaires sont une force, la secrétaire d'Etat dévoile les contours de son plan. Évaluation, ciblage et désenclavement en sont les trois piliers. La principale promesse est de réduire de 40% le taux de chômage des jeunes dans les banlieues, avec 45000 emplois créés. Fadéla Amara assure que le président, qui devrait annoncer les vraies mesures de « l'espoir » le 8 février 2008, ferait des banlieues une cause nationale.

Livret A et logement

La « généralisation » de la distribution du Livret A à toutes les banques, demandée par Bruxelles et préconisée par le rapport Camdessus, devrait être inscrite dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie au 1^{er} semestre 2008. Elle mettrait alors fin au monopole des Caisses d'épargne et de La Poste et pourrait affecter la construction de logements sociaux.

Alors que le financement de l'immobilier provoque une crise financière



Rassemblement du 13 décembre.

mondiale et, aux États-Unis, a mis des milliers de ménages modestes à la rue, le système solidaire d'épargne créé au XIX^e siècle, fondé sur la collecte d'une épargne populaire défiscalisée et centralisée par la caisse des dépôts, est aujourd'hui menacée.

Au-delà des exigences de Bruxelles, Michel Camdessus (ancien patron du FMI) propose de remettre en cause la centralisation de la collecte de l'épargne réglementée à la CDC (Caisse des dépôts et consignations), et de laisser 30 % de l'épargne du livret A aux banques privées collectrices. Son rapport va jusqu'à préconiser de créer un Établissement public dédié à la gestion des fonds d'épargne, ce que la CDC fait efficacement depuis plus de

150 ans. Cette réforme est présentée comme avantageuse pour les usagers, mais quel serait l'avantage pour eux ? Il y a environ 46 millions de détenteurs de livret A, et ceux-ci bénéficient, notamment avec la Poste, d'un réseau de proximité. 6 millions seraient des possesseurs de livret A affichant moins de 150 euros d'épargne. Pour les clients les plus modestes, 600 000 ménages qui n'ont pas la possibilité d'avoir un compte-courant, le Livret A constitue un service universel d'accès bancaire, et utilisent le livret comme un compte sur lequel ils viennent au jour le jour prélever de petites sommes. Si la mesure de généralisation s'applique, il ne sera pas possible pour la Poste d'assumer seule ce service, et dans les mêmes conditions - ce qui pourrait réduire l'utilisation du Livret A comme compte bancaire pour les plus démunis, et diminuer le nombre de guichets, surtout dans les zones rurales et les quartiers en difficultés. Le directeur de la Poste a d'ailleurs entrepris des démarches auprès des ministères concernés pour les alerter sur le rôle social que joue la poste en cette matière.

Le financement du logement social

En 1977, la loi substituait « l'aide à la personne » à l'« aide à la pierre » (politique de prêts publics à taux d'intérêt très réduits et à très long terme accordés aux Offices Publics d'HLM), début de désengagement qui avait porté un coup aux Offices Publics d'HLM. La crise actuelle est surtout une conséquence de la marchandisation du logement : En 2006, 430 000 logements ont été mis en chantier mais moins de 67 000, à peine 16 %, sont des constructions sociales accessibles aux 50 % de salariés qui gagnent moins de 1 400 € par mois et aux ménages vivant avec des revenus inférieurs à 2 SMIC nets (2 050 € par mois).

Cette distorsion porte la marque de la primauté laissée par les pouvoirs publics au marché et du rôle réduit accordé au logement social.

La réforme de la distribution du livret A, signifie à terme, la disparition des prêts de très longue durée à taux réduit nécessaires aux organismes HLM pour construire du logement social et réhabiliter le parc

ancien (67 % du parc HLM a plus de 20 ans). Pour Michel Martet du Snu-clias/FSU, « ce ne sont pas les banques, qui mèneront une politique de prêt aux organismes HLM dans les mêmes conditions, rentabilité oblige. L'assèchement des finances du logement social poussera les organismes HLM à accepter la vente d'une partie accrue des logements, (engagement de Sarkozy de vendre 40 000 logements par an aux locataires). Cela retirerait du parc social dont la rotation est aujourd'hui quasiment bloquée, un nombre important de logements et à créer des copropriétés qui se trouveront très rapidement en difficultés. Ces choix parachèvent l'offensive menée contre le logement social marquée par la disparition de l'aide à la pierre puis la transformation des Offices Publics d'HLM en OPAC puis en OPH. »

La crise marquée par le désengagement financier de l'État et la primauté accordée à la construction privée, ne peut que s'amplifier. Alors, à quand l'application du droit opposable ?

La fin d'un système de financement social ?

Une banalisation du livret, et une centralisation partielle, pourraient faire dépendre, à terme, le logement social des aléas des marchés, si l'épargne était orientée vers d'autres placements. Cela contraindrait alors les organismes à recourir davantage aux prêts du marché, qui ne seront accordés que de manière sélective et pour un coût total supérieur.

Alors qu'aujourd'hui les prêts du marché ont un rôle de complément pour la production, ils deviendraient décisifs si la centralisation est diminuée, car la décision de construire ne serait plus dictée par le seul intérêt public, et ces prêts à taux variables seraient dépendants des marchés financiers internationaux. La garantie publique serait mise en cause ; ou il faudrait se résoudre à vendre le patrimoine pour rembourser les prêts. Des territoires entiers pourraient être privés d'offre sociale.

Une banalisation du livret, et une centralisation partielle, pourraient faire dépendre, à terme, le logement social des aléas des marchés.

© MYLÈNE NETANGÉ/NAJA

« Ne réformons pas le livret A dans la précipitation »

Les syndicats de la Caisse des dépôts ont réagi dans l'unité contre les attaques dont ils sont l'objet, qui concernent aussi le mouvement syndical et associatif. Dans une déclaration intitulée « ne réformons pas le livret A dans la précipitation », des associations de collectivités locales, opérateurs HLM ou SEM, associations d'habitants et d'usagers, associations œuvrant dans le domaine de l'insertion par le logement, parlementaires, manifestent leur inquiétude et rappellent leur attachement au Livret A, et au lien entre sa centralisation par la Caisse des dépôts et Consignation et le financement du logement social.

ELIZABETH LABAYE



3 questions à

Annie Lemasson : « La défense du livret A est une bataille essentielle »

Comment le SNUP-CDC vit-il cette première bataille en tant que syndicat de la FSU ?

Né de la transformation du syndicat de Paris, les adhérents du SNUP-CDC ont choisi de demander leur affiliation à la FSU parce qu'ils partageaient les valeurs défendues par la fédération. Dès cette première bataille à mener, ils ne sont pas déçus.

La défense du livret A est une bataille essentielle à triple titre : pour le financement du logement social, pour l'accès bancaire aux plus démunis et pour le devenir de la CDC et ses personnels.

La riposte doit être à la hauteur de l'enjeu et la FSU s'inscrit totalement dans la bataille. Le 13 décembre, le SNUP-CDC appelait avec les autres organisations, CGT, DAL, CNL à un rassemblement devant le siège de la CDC. Là aussi, la FSU nous a aidés et a participé à l'initiative. Le SNUP-CDC

est également membre du collectif « pas touche au livret A ».

Quels sont les enjeux pour les personnels ?

Pour la Caisse des dépôts et consignations et ses personnels, la distribution du livret dans toutes les banques, va entraîner à très court terme une chute de la collecte au profit de produits bancaires plus attractifs. Le rapport préconise que la collecte soit centralisée partiellement par la CDC... Même si l'on parvient à garder la centralisation à hauteur de 70 %, la décollecte à très court terme est prévisible et tout le système de financement est en danger. Si cette mesure était de surcroît accompagnée de la création d'un établissement (même public) distinct de la CDC, la Direction des Fonds d'Épargne, et ses 250 agents, n'aurait plus de raison d'exister !

La mobilisation, la posi-

tion d'élus locaux contre un démantèlement de la CDC, tout cela sur fond d'élections municipales, sont autant de facteurs qui, appuyés d'une mobilisation de personnels, peuvent mettre un terme à ces projets.

Quelles revendications avancez-vous plus globalement pour la CDC ?

La CDC, est l'outil de financement des politiques publiques par excellence, à condition que ses missions soient maintenues et développées, car avec sa surface financière et sa garantie, elle peut effectuer des prêts à très long terme. Rappelons qu'elle dispose de 19 milliards d'euros de fonds propres et que ses personnels ont un savoir-faire reconnu.

La CDC doit tout d'abord se maintenir comme actionnaire principal au capital de la CNP et empêcher toute tentative d'OPA par le privé, comme AXA.

Annie Lemasson est secrétaire général du SNUP-CDC.

La laïcité bafouée

Successivement, à Latran puis à Ryad, Nicolas Sarkozy a prononcé deux discours qui ne peuvent que susciter l'indignation des défenseurs de la laïcité. La FSU en appelle aux différents mouvements laïques pour construire une réaction unitaire à une remise en cause de fait de la Laïcité, valeur essentielle de la République.

Les propos du président insistant sur le rôle des religions en même temps que sur l'héritage chrétien de la France, l'appel à l'intervention des religieux dans les banlieues, les institutions, les universités, marquent une rupture profonde avec les principes fondamentaux de la laïcité républicaine. On peut malheureusement multiplier les citations plus scandaleuses les unes que les autres.

En assimilant et en ramenant l'identité nationale aux racines chrétiennes, Nicolas Sarkozy opère une falsification historique qui conduit aujourd'hui à présenter l'étranger comme un danger et à encourager la chasse aux sans papiers. C'est la même logique qui a présidé à la mise en place du Ministère de l'Immigration et de l'Identité Nationale.

En laissant entendre que l'homme et la société ne pourraient se passer du religieux pour définir ce qui est bien et ce qui est mal, il fait peser sur tous les débats de société, juridiques, politiques,

éthiques qui se posent dans le monde aujourd'hui (l'avortement et le créationnisme en sont deux exemples) de graves menaces. Alors que l'histoire et l'actualité sont tragiquement pleines de tous les fanatismes qui se sont construits à partir de la volonté d'imposer un certain type « d'aspiration à l'infini » le choix et la richesse de la laïcité sont justement de laisser chaque citoyen sur ce sujet, libre de sa propre réponse. En fait, du contrôle social au contrôle des consciences, ces discours sont significatifs d'une conception des rapports sociaux où les religions sont appelées à la rescousse de politiques libérales qui accroissent les inégalités, mettent à mal les solidarités et fragmentent le corps social.

La République est laïque, elle impose à tous ceux qui représentent l'État (le Président de la République, les membres du gouvernement et tous les fonctionnaires) une totale neutralité excluant tout mélange entre leurs convictions re-

ligieuses et les affaires de l'État. Elle garantit la liberté de conscience et de culte mais n'en reconnaît ni n'en soutient aucun. Elle garantit aussi, à l'encontre du prosélytisme religieux, la liberté absolue d'être sans religion. Dans notre pays, la laïcité est un élément majeur du lien politique. Ce qui rend proprement intolérable les propos de Nicolas Sarkozy, c'est qu'ils soient tenus officiellement par un Président de la République en exercice, donc au nom de la France. La FSU considère ce discours comme anticonstitutionnel. Elle recherchera l'unité la plus large pour permettre la constitution d'une veille active, permanente et unitaire visant à empêcher toute remise en cause des principes de laïcité dans notre pays et à réagir rapidement à toute tentative de modification de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État, comme le préconise le rapport Machelon.

JEAN-MICHEL DREVON

Rapport Attali : un inventaire

Le rapport ATTALI, qui prétend « libérer la croissance », est rendu public à un moment où l'actualité est marquée par la crise financière liée à la crise des « subprimes » aux États-Unis. La coïncidence ne manque pas de sel. Alors que cette crise qui menace la croissance mondiale est due d'abord aux excès d'un libéralisme financier déchaîné, la commission propose un ensemble de mesures hétéroclites dont le point commun est de relever de l'idéologie du tout libéral sans jamais en interroger les dogmes. Se gardant d'esquisser une politique dynamique d'emploi et des salaires, la commission ATTALI fait flèche de tout bois pour réduire la dépense publique, réduire le coût du travail en fiscalisant une partie du financement de la protection sociale (relance de la TVA sociale), mettre les allocations familiales sous conditions de ressources... Il propose (rejoignant les mesures envisagées dans la RGPP) d'affaiblir le rôle des administrations centrales et de généraliser les « agences de délégation de services publics », considérées a priori comme moins coûteuses et plus efficaces. Estimant (à juste titre) que la jeunesse doit être mieux préparée à la société de la connaissance, il ne propose dans ce cadre que d'ouvrir 10 pôles d'enseignement supérieur, avec un financement privé pouvant aller jusqu'à 80 % ! Il vise non seulement le démantèlement de l'enseignement supérieur public, mais aussi l'hyperconcentration géographique, structurelle et thématique de la recherche sur quelques créneaux ; quant aux personnels, ils ver-

raient ainsi leurs statuts désintégrés et leurs carrières totalement individualisées. Dans la même logique de concurrence et d'ignorance de la question des inégalités, il propose par exemple la liberté totale pour les parents de choisir le lieu de scolarisation de leurs enfants ou l'évaluation des agents publics par les usagers, sans mettre en cause les suppressions d'emplois qui affaiblissent les services publics et la disparition, en milieu rural notamment, de services publics de proximité.

Pour l'entreprise il préconise le contrat plutôt que la loi, et la possibilité de déroger aux 35 heures. De plus, il suggère de redéfinir le licenciement qui pourrait prendre en compte de nouveaux motifs comme la réorganisation de l'entreprise ou l'amélioration de la compétitivité.

Le rapport va jusqu'à remettre en cause le principe de « précaution » et une partie des avancées du tout récent Grenelle de l'environnement.

Au-delà des quelques mesures présentées comme iconoclastes et qui ont peu de chance d'être appliquées (comme la relance de l'immigration de travail ou la suppression des départements au profit des régions et de l'intercommunalité), le rapport fait preuve d'un grand dogmatisme qui ignore les questions du développement durable, le rôle et l'importance des solidarités, des collaborations, des droits et des services publics dans la société.

Un nouveau contrat de travail



© MUCCHIELLI/NAJA

« Davantage de flexibilité et très peu de sécurité » la FSU a porté une appréciation très critique sur le protocole d'accord concernant le texte sur la modernisation du marché du travail, qui devrait être signé par trois organisations patronales (MEDEF, CGPME, UPA) et quatre des cinq organisations syndicales (CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC). La CGT, pour laquelle l'accord est « déséquilibré » et « précarise davantage la situation des salariés », a décidé de ne pas le signer.

Le texte propose notamment :

- Des « contrats à objectifs définis » pour les ingénieurs et cadres (entre 18 et 36 mois). Ces nouveaux CDD prenant fin une fois que l'objet pour lequel il ont été signés aura pu être réalisé, introduisent le développement de la flexibilité dans des secteurs et des professions aujourd'hui encore préservées (informatique...).

- L'allongement des périodes d'essai, avec des durées inacceptables pour certaines catégories, ressemblant à une sorte de mini CNE (un à deux mois pour les ouvriers et employés, deux à trois mois pour les agents de maîtrise, et trois à quatre mois pour les cadres, renouvelables une fois).
- Un nouveau mode de séparation entre employé et employeur dite rupture conventionnelle. Cette « séparation à l'amiable » hors démission ou licenciement, ouvre droit à l'indemnité de licenciement mais ne permet aucun recours devant le conseil des prud'hommes, l'homologation étant assurée par la direction départementale du travail. Le montant de l'indemnisation chômage qu'elle entraîne pour le salarié est renvoyé à des négociations futures.
- Un début de sécurisation des parcours : les salariés pourraient continuer de bénéficier, d'un emploi à un autre ou entre deux emplois, des droits acquis à la formation et pour un minimum de 3 mois de leur assurance complémentaire de santé et prévoyance. Mais la plupart de ces mesures sont renvoyées à des négociations ultérieures.

Un cadrage de la future négociation UNEDIC est prévu, tout à fait préoccupant par ailleurs.

Si l'accord est signé par au moins trois confédérations syndicales, il devrait être transposé dans un projet de loi qui pourrait être présenté en Conseil des ministres avant les municipales de mars, en vue d'une adoption au Parlement avant l'été.

CLAUDIE MARTENS

Le patronat et un certain nombre de syndicats engagé le 24 janvier des discussions sur les règles de représentativité et de la négociation collective dans le secteur privé. Ces discussions ont-elles une chance de déboucher sur une réforme démocratique de ces règles ? Les raisons de s'interroger sont multiples. Les seules organisations syndicales invitées sont les bénéficiaires d'une représentativité octroyée en 1966, largement dépassée depuis lors, et trois des cinq syndicats concernés ont voté contre l'avis du CES en 2006 qui préconisait une représentativité fondée sur le vote des salariés. Dans la fonction publique, le gouvernement a unilatéralement décidé le report de négociations. La FSU s'inquiète de cette décision qui risque d'inscrire les évolutions dans la fonction publique dans la dépendance de celles du seul secteur privé. Elle réaffirme que l'adoption de nouvelles règles de représentativité ne peut être différée plus longtemps. La légitimité des organisations syndicales ne peut continuer à ignorer le vote des salariés.

Notation des ministres

Début janvier, le premier ministre annonçait qu'un système d'évaluation individuelle des ministres serait mis en œuvre. Pour le gouvernement, qui se défend de « jouer à la cour d'école » pour reprendre l'expression de son porte-parole, il s'agit de mettre en œuvre des « batteries d'indicateurs de résultats », réalisées avec l'aide d'un cabinet d'audit privé (Mars & Co) et c'est Eric Besson, secrétaire d'État chargé de la Prospective et de l'Évaluation des politiques publiques, qui proposera au Premier ministre un « tableau de bord du suivi des engagements du président pendant la campagne ». La ministre de la Culture Christine Albanel sera par

exemple évaluée sur « la part du cinéma français par rapport à la fréquentation des salles », celui de l'Éducation sur le pourcentage de lycéens bénéficiant d'une information personnalisée sur l'orientation, ou le nombre d'heures supplémentaires effectuées par les enseignants, Brice Hortefeux, sur nombre de clandestins effectivement expulsés ! Dans les faits, les critères retenus sont ceux contenus dans les lettres de missions que chacun des ministres a reçus lors de l'installation du gouvernement. Rien de bien nouveau donc, au-delà de l'effet d'annonce...

> POUVOIR D'ACHAT

Gérard Aschieri : « On en est aux économies durables »

Les syndicats sont unanimes à réclamer une revalorisation du point d'indice ; pourquoi est-ce essentiel ?

Depuis des années nous sommes confrontés à une politique qui tire vers le bas l'ensemble des rémunérations des fonctionnaires : son instrument, la désindexation de la valeur du point d'indice par rapport à l'inflation. De l'ordre de 7 points perdus entre 2000 et 2007 ! C'est facile à comprendre : le traitement indiciaire est le résultat d'un produit : un nombre de points d'indice, lié à la place de chacun sur la grille, multiplié par la valeur du point commune à tous ; si un des facteurs perd de la valeur, c'est le résultat global qui est touché : soit il baisse carrément, soit il augmente (parce qu'on est promu...) mais moins que ce qu'il aurait dû. Avec cela on a un minimum fonction publique qui passe sans cesse en dessous du SMIC, des carrières de plus en plus écrasées, une catégorie A qui commence à 1,25 SMIC...

La valeur du point d'indice n'est pas un « crocodile empaillé » comme le disait André Santini mais bien la clé du

mécanisme d'évolution de notre pouvoir d'achat.

Mais Eric Woerth dit que personne ne doit perdre de l'argent au service de l'intérêt général : où est le problème ?

Certes le gouvernement reconnaît depuis la dernière grève l'importance du point et promet de le revaloriser mais c'est pour dans le même mouvement assurer qu'il est hors de question de l'aligner sur l'inflation : bref la dégringolade va se poursuivre indéfiniment. Avec un double effet : chacun y perdra et la grille va encore se tordre et s'écraser.

La fameuse garantie individuelle que le ministre prétend mettre en place n'est rien d'autre qu'un mécanisme destiné à éviter le pire pour les individus les plus touchés, une sorte de « bouclier salarial », mais dont la contrepartie est la pérennisation de ce système qui appauvrit l'ensemble des fonctionnaires. Sans parler de sa complexité et du flou qui l'entourent : comment et quand calculera-t-on la perte ? pour qui ? quid de la FPE ou de la FPH ?

Dans ce conflit ne s'agit-il que du pouvoir d'achat ?

En réalité lorsque l'on regarde les déclarations de nos ministres on s'aperçoit que leur projet va bien au-delà d'économies ponctuelles sur le dos des agents : il s'agit de remettre en cause les mécanismes collectifs et solidaires de rémunération pour développer la concurrence entre les agents, l'arbitraire, le démantèlement des statuts. C'est ainsi qu'Eric Woerth déclarait lors de ses vœux à la presse sa volonté de discuter des moyens qui permettront de distinguer ce qui relève du « traitement automatique » et du « traitement au mérite », ajoutant que 2008 serait aussi « l'année où l'on abattra les tabous autour de la fonction publique ». En fait le gouvernement entend faire des économies durables dans les dépenses publiques : il essaye d'en faire immédiatement mais aussi d'instaurer une politique de rémunérations qui se place dans cette perspective sur le long terme.

Agenda social de Nicolas Sarkozy

Le mouvement syndical devra être au rendez-vous !

Représentativité syndicale, condition de validité des accords, financement des syndicats	Début des négociations 24 janvier Fin des négociations (fin mars)
Fusion ANPE Assedic	Projet de loi : discussion en 1 ^{re} lecture au sénat 8 janvier
Convention UNEDIC	Négociation de la nouvelle convention fin 2008
Grenelle de l'insertion	Élaboration de propositions Fin mai
Retraites	Début de la concertation 2 ^e trimestre 2008
Plan respect égalité des chances	Fin janvier
Assurance maladie	États généraux de l'organisation de la santé 4 février
Santé au travail	Négociation sur la pénibilité au travail de janvier à mars
Égalité professionnelle	4 réunions entre janvier et février
Environnement	Loi cadre débattue au parlement au 1 ^{er} trimestre
Commission de modernisation	Réunion chaque mois pour évoquer le chantier de la RGPP
Mobilité dans la fonction publique	Simplification et élargissement des possibilités de détachement, mesures financières, indemnité de départ... janvier :
Formation professionnelle dans la fonction publique	Janvier
Salaires fonction publique 2009-2011	mars-avril
Suite à donner au livre blanc sur les valeurs, les missions et les métiers de la Fonction Publique	A compter du printemps,
Recrutements et concours	Discussions en février pour en réviser les modalités, les épreuves et l'ingénierie (simplification de l'organisation et efficacité).

> PRÉCARITÉ

La Fonction publique aussi

La précarité est un phénomène qui touche aujourd'hui les trois fonctions publiques et qui de surcroît ne cesse de s'amplifier.

Les chiffres sont sans appel : sur les 5,2 millions de fonctionnaires, 776 000 sont des non-titulaires (14,8 %). Contractuels, vacataires, contrats de droit privé, contrats aidés, la précarité est multiforme et se rencontre plus particulièrement dans la FPT.

Des secteurs comme l'éducation nationale connaissent la précarité depuis des années (du maître-auxiliaire au contractuel de l'enseignement agricole ou à l'agent administratif) et les syndicats concernés prennent en compte cette réalité dans un double objectif : améliorer la situation de ces personnels par des plans de titularisation et se battre pour les recrutements nécessaires pour éviter le recours aux personnels précaires.

Le non-remplacement automatique des titulaires partant à la retraite, la montée en puissance des contrats aidés sont une nouvelle étape du développement de la précarité et touche de nouveaux secteurs, comme le premier degré par exemple.

Lors de son congrès de Marseille la FSU s'était engagée à focaliser son action sur ces questions en mettant en place une riposte d'ensemble contre la précarité. Après s'être donné les moyens de dresser le tableau le plus exhaustif possible des situations de précarité, vient le temps de l'action. Une première initiative d'ampleur nationale est prévue le 12 mars avec un colloque national sur la précarité qui réunira à Paris des représentants de tous les métiers concernés. Une table ronde est prévue qui sera alimentée par une série de « portraits », témoignages de collègues couvrant une bonne demi-douzaine de situations vécues.

L'après midi sera consacré à l'envoi de délégations dans les différents ministères où sera déposé un manifeste préalablement présenté et débattu avec les participants. Nul doute que d'autres mobilisations, locales et nationales suivront.

JEAN-MICHEL DREVON



3 questions à

Yvon Joseph-Henri

« La précarité a envahi insensiblement la Martinique »

Quelle est la situation particulière de votre département en terme de précarité ?

Assistants d'Éducation, Assistants d'Éducatrices Vie Scolaire Individuels (en charge des enfants handicapés), Vacataires et Contractuels enseignants, contrats aidés... la précarité a envahi insensiblement la Martinique

Comment avez-vous mobilisé ?

Face à cette situation, la FSU a réagi : depuis un an elle a pris fait et cause pour les contrats aidés, les plus mal payés du lot : de réunions d'informations syndicales en assemblées générales du mercredi après midi, la FSU a tenté de démêler l'écheveau financier et administratif de leur situation en interpellant préfet, administra-

tions et rectorat. De fil en aiguille, une première grève voit le jour au 2^e trimestre 2007 : un succès. Les collectivités locales décident de ne pas renouveler ce type de contrats ? Nous obtenons en novembre et décembre 2007 une motion du Conseil Général de la Martinique et une motion du Conseil Régional demandant au gouvernement le renouveler de ce type de contrats !

Parallèlement les 4 Dom décident dès la rentrée 2007 de coordonner leurs actions. Le Premier ministre étant de passage en Guadeloupe et Martinique, nous sommes reçus par son conseiller à l'Outremer et obtenons une audience à Matignon, puis à l'Élysée avec un conseiller au fait de la situation... Las ! Nos interlocuteurs se contentent d'écouter poli-

ment. Nouvelle grève le 4 décembre puis le 22 janvier, marche sur la préfecture où la jonction se fait avec élèves et parents d'élèves.

Que demandez-vous ?

Succès du mouvement, mais nous sommes installés dans une revendication longue : la création de postes. Des établissements se mettent en grève conduisant à une désorganisation de l'Éducation dont le ministère porte la responsabilité. Il nous reste à conduire aussi la revendication des autres précaires ! Plus le temps passe et plus nous espérons faire bouler de neige pour, enfin, espérer éradiquer la précarité.

Yvon Joseph-Henri, responsable de la section départementale de la Martinique.

Coupe, coupe



Le CTPM de décembre a été informé des conséquences budgétaires pour les programmes (LOLF) de l'Éducation Nationale. Le programme « enseignement scolaire public du premier degré » pour 2008 a prévu 700 postes supplémentaires d'enseignants à la rentrée scolaire 2008. Seuls 580 postes supplémentaires ont fait l'objet d'une

répartition entre les académies : une provision de 120 postes est effectivement constituée pour accompagner la hausse démographique à Mayotte (80 postes), pour assurer certains engagements internationaux (ITER, école européenne de Strasbourg) et pour procéder à des ajustements ponctuels de rentrée. Compte tenu des prévisions pour la rentrée 2008 (hausse limitée à 17 000 élèves contre 37 000 anticipés lors de la construction du PLF 2008), il a été décidé qu'aucune académie ne connaîtrait de retrait de moyens à la rentrée scolaire 2008.

Pour le programme « enseignement scolaire public du second degré » le budget prévoit la suppression de 1 500 emplois au titre des évolutions démographiques, 1 700 emplois au titre de la rationalisation des moyens et 2 130 emplois de stagiaires pour mettre en adéquation les recrutements et les besoins en personnels enseignant. Par ailleurs, 3 500 emplois sont transformés en 63 000 HSA (heures

supplémentaires année), cette mesure étant, selon le ministère « sans conséquence sur les heures d'enseignement dont bénéficient les élèves et sur les taux d'encadrement » ! 34 283 élèves en moins sont prévus. 400 emplois de personnels administratifs dans les EPLE seront supprimés.

Au programme « vie de l'élève » la mise en œuvre de la « loi sur l'école » se traduit cette année par la création de 300 emplois d'infirmière. Dans le cadre de la mise en extinction des MISE, 300 supports seront supprimés en contrepartie des créations d'infirmières. Il ne reste plus, nationalement, que 4 150 postes de MI-SE. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif 1 000 postes d'assistant pédagogique sont créés sur le programme vie de l'élève dès le 1er janvier 2008 pour contribuer à la prise en charge des élèves scolarisés dans les collèges de l'éducation prioritaire. À ces créations viendront s'ajouter 5 000 postes supplémentaires à la rentrée 2008 afin d'assurer la généralisation du dispositif dans les collèges de l'enseignement général.

On le constate, malheureusement sans surprise, c'est à tous les niveaux que les prochaines semaines vont voir se traduire pour les usagers et les personnels cette politique d'austérité. Si la proximité des municipales conduit le pouvoir à différer autant que possible les annonces concrètes sur le terrain, la FSU et ses syndicats travaillent à construire la mobilisation qui s'impose pour défendre une « ambition éducative » pourtant célébrée par tant de rapports.

JEAN-MICHEL DREVON

Service minimum, maximum

L'annonce par Xavier Darcos de la mise en place, dès la grève du 24 janvier, d'un service d'accueil minimum dans les écoles a fait dire aux enseignants, qu'il ferait mieux de mettre en place un service maximum d'éducation ! Les agents territoriaux ne sauraient évidemment être un recours pour limiter une grève, surtout lorsqu'ils sont également rassemblés dans la défense du service public ! D'ailleurs la mise en place de ce dispositif est restée marginale ce 24. Quant au financement des dispositifs par les retenues de salaires des enseignants grévistes, il constitue une véritable hérésie budgétaire. La FSU dénonce cette volonté d'entraver l'exercice du droit de grève et s'oppose à toute tentative allant dans ce sens, notamment l'obligation de se déclarer gréviste.



Livret de connaissances et de compétences expérimenté au collège

Pour attester que le « socle commun » est acquis par l'élève à la fin de la scolarité obligatoire, doit être instauré le livret de connaissances et de compétences. Ce livret actuellement expérimenté soulève bien des interrogations. L'enseignant va se trouver face au doute de l'évaluation binaire « acquis - non acquis ». Qui jugera qu'une compétence est acquise lorsqu'elle se situe au carrefour de plusieurs disciplines? Peut-on le faire à partir d'une seule situation?

Les items, très disparates, relèvent aussi bien de tâches simples, de connaissances de base, que de processus plus complexes. Mais rien n'est dit sur le nombre d'items à valider pour l'acquisition de tel ou tel pilier du socle.

Plus globalement, à quoi servira ce livret? Comment s'articuleront l'évaluation du socle et les notes du bulletin pour les choix d'orientation?

Le but est-il de prouver que chacun a bien son kit de survie en poche pour affronter le monde?

> RÉFORME

Le Bac pro en 3 ans ?

Une grève majoritaire dans l'éducation

Avec près de 55 % de grévistes, la grève du 24 janvier aura été majoritaire dans l'éducation nationale. Un niveau comparable à la mobilisation du 20 novembre 2007. Les personnels étaient d'ailleurs nombreux dans les manifestations qui ont eu lieu, tant à Paris qu'en province.

Il faut dire qu'aux préoccupations sur l'emploi et les salaires, s'ajoutaient les inquiétudes concernant les réformes en cours ou à venir dans ce secteur : réforme des bacs professionnels, annonce d'une réforme des voies générales du lycée, concurrence entre les établissements, baisse du nombre de postes aux concours...

Un nouvel avertissement que le gouvernement ne peut continuer d'ignorer.



© NETANGE

Début octobre, sans aucune concertation, Xavier Darcos, annonçait la généralisation des bacs professionnels en trois ans d'ici 2010 au détriment des parcours en 4 ans (BEP 2 ans Bac professionnel 2 ans). « Une première étape à la rentrée 2008 consisterait à remplacer 25 % des secondes professionnelles BEP par une 1^{re} année de bac pro. »

Face à la mobilisation des élèves et des enseignants dans les académies ou les informations sur la rentrée confirmaient des fermetures de nombreux BEP, Xavier Darcos a dû mettre un bémol à ses prétentions.

Le ministre a envoyé une nouvelle note aux recteurs, dans laquelle il revient sur le calendrier de la réforme, même s'il annonce qu'elle sera mise en œuvre à la rentrée 2009. « L'année 2008 sera pour sa part mise à profit pour engager une vaste consultation sur les modalités d'application de la réforme ». Dans le même temps, il signait un protocole de discussion avec quatre syndicats le Snetaa-EIL, le Sgen-CFDT, le SE-Unsa et le Snalc-CSEN sur la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans.

Le SNUEP, le SNEP, le SNETAP pour la FSU, FO, SUD, l'Unsen-CGT et le sncl FO ont de leur côté refusé de signer ce protocole. Pour ces organisations, la suppression de la formation aux BEP comme la généralisation des Bac Pro 3 ans sont inscrites dans la logique globale des suppressions massives d'emploi dont les effets vont peser d'abord sur les élèves en difficulté qui ont besoin de temps pour se remettre à niveau. Dans un communiqué commun le 15 janvier,

elles déclaraient « Les informations qui nous parviennent au niveau national sont concordantes, le protocole de discussion n'a rien suspendu », la généralisation des Bac Pro 3 ans se met en place.

Ainsi à Amiens le recteur a réuni un groupe de travail sur le sujet le 18 janvier. Aucune marche arrière n'a été annoncée, Seule information nouvelle : l'expérimentation, qui devait être ciblée sur trois bassins, est généralisée à toute l'académie. Dans l'académie de Créteil, 48 cursus de bac pro se font actuellement en trois ans et le recteur propose 130 cursus de plus en trois ans à la rentrée prochaine. Une manifestation régionale contre ces projets est prévue le 30 janvier à Paris. L'intersyndicale de l'enseignement professionnel a inscrit pleinement la lutte pour la défense de l'enseignement professionnel public dans celle des fonctionnaires pour l'emploi public et a appelé les personnels à participer massivement à la grève unitaire du jeudi 24 janvier. La mobilisation devrait se poursuivre au delà pour peser sur la préparation de rentrée 2008.



© CADIEU/NAJA

Le Medef à l'assaut des SES

Étudier l'entreprise, l'échange, les relations sociales, ... en combinant les approches économiques, juridiques et sociales avec le souci permanent de pluralisme des idées et des sources d'information, en développant l'esprit critique des élèves semble insupportable au Medef. L'organisation s'est lancée dans l'offensive tous azimuts contre l'enseignement des services économiques et sociaux, largement relayée y compris au ministère de l'EN. Remise en cause des manuels, attaques sur les programmes. Et demain l'existence même de la discipline ?

> LOI LRU

L'université veut son Grenelle



© CADIEU/NAJA

À l'issue de la journée nationale de mobilisation du 6 décembre qui a vu les enseignants chercheurs rejoindre plus massivement les étudiants et lycéens, le passage en force gouvernemental

se confirme et se durcit sur les questions statutaires. Reçus en intersyndicale SNESUP, SNCS, SNASUB (FSU), UNSA, CGT, Sud et les collectifs Sauvons la Recherche et Sauvons l'Uni-

versité après une manifestation qui a réuni plus de 5 000 manifestants à Paris, le refus d'entendre les vécus et les propositions des collègues était flagrant: ». On a rappelé qu'il n'y avait aucune création de postes dans le budget 2008, on a déposé un mémorandum en dix points, on a demandé un moratoire: sur ces points, il n'y a eu aucune réponse de la part du ministère», a regretté Georges Debregas. Jean Fabbri, secrétaire général du SNESUP a appelé à «faire encore plus pour être entendus» et à investir toutes les formes de contestations de la loi: pétitions, votes dans les établissements, manifestation nationale... La FSU exige un « Grenelle du supérieur et de la recherche », un effort budgétaire d'ampleur et appelle les personnels à intervenir ainsi qu'à s'opposer à toute répression du mouvement et toute mesure de rétorsion, qu'il s'agisse des étudiants ou des lycéens engagés dans la lutte contre la LRU. Dans la foulée des grèves et manifestations du 24 janvier pour les services publics, pour l'emploi public tout particulièrement menacés par la loi LRU et ses décrets d'application, les organisations syndicales du supérieur et de la recherche préparent des initiatives avant la date du 10 février 2008 qui marque la fin prévue, mais très bousculée, de la première phase d'entrée en vigueur de la loi.

ÉLIZABETH LABAYE

L'avenir de l'école maternelle en question

M. Bentolila, dans un rapport dont les médias se sont largement fait l'écho, dresse un portrait plutôt négatif et méprisant d'une école maternelle où les parents ne seraient plus capables d'assurer leurs missions, et où des professeurs feraient le choix des plus petits, parce que « l'enseignement y est plus facile et la vie plus douce ». Pour y mettre bon ordre, il a quelques idées... Parmi celles-ci, certaines prêtent à sourire, même si la conception des apprentissages sous-jacente est étonnamment simpliste, comme la préconisation de faire apprendre un mot par jour. D'autres sont plus dangereuses pour l'avenir de l'école, comme l'arrêt de la scolarisation à 2 ans. Sa vision est celle d'une école déjà du passé.



PISA, PIRLS et les élèves français



satisfaction des enseignants. Au-delà des résultats la FSU pointe, avec de nombreux chercheurs, des problèmes méthodologiques (pertinence culturelle, traduction des items, conception même de l'évaluation...) de ces enquêtes internationales réalisées par des entreprises privées pour lesquelles elles constituent un marché lucratif. La DEPP reconnaît en partie ces biais et conteste même l'idée de classement. L'exemple de la Finlande, première de la classe (PISA) peut-il être érigé en modèle sans prendre en compte les différents facteurs économiques et sociaux et les spécificités de la société finlandaise.

Une dramatisation par les médias des résultats français pourrait bien servir les projets du ministre qui communiquait sur avant même leur publication.

Pour autant ces évaluations, croisées avec celles de la DEPP, peuvent alimenter un débat démocratique sur le système éducatif français et ses évolutions souhaitables.

MARIANNE BABY

Les résultats de deux évaluations internationales rendus publics début décembre convergent, malgré les différences de méthodes et de moyens. La première, menée par des universitaires, PIRLS, s'adresse aux élèves de 9 ans (CM1) et concerne uniquement les compétences en lecture. La France y occupe le 27^e rang (sur 41 pays). PISA, outil de l'OCDE visant notamment l'aide à la décision politique, concerne les élèves de 15 ans et vise 3 domaines : compréhension de l'écrit, cultures mathématique et scientifique. La France s'y classe entre le 17^e et le 19^e rang sur 30. Ces résultats, très commentés dans la presse depuis décembre, appellent plusieurs remarques.

Pour la FSU, il s'agit d'interroger les résultats sur ce qu'ils disent du système éducatif français Car le diagnostic dresse un tableau de forces et de faiblesses. L'augmentation du nombre d'élèves en grave difficulté (en lecture le niveau le plus faible passe de 4 % à 8,5 % entre 2000 et 2006) est inquiétante et confirme

que la France n'a pas une école équitable.

Parmi les enseignements des évaluations internationales, on peut relever le manque de confiance des écoliers français, la nécessité d'améliorer le climat des écoles et l'indice de

Décrédibiliser l'évaluation

En annonçant la publication, école par école, des résultats aux évaluations, le ministre veut-il gérer l'éducation nationale comme un supermarché ? Évaluer les élèves est une nécessité, et les enseignants s'y emploient malgré la cacophonie des consignes ministérielles depuis 3 ans ! Les enseignants (et les familles) attendent encore les explications sur la refonte du dispositif, et ce malgré la perplexité suscitée par les nouvelles évaluations en CE1 et en CM2, notamment sur le niveau des exercices proposés. Alors, afficher les résultats, il ne manquait plus que ça ! Qu'amènerait la comparaison entre écoles, sinon la stigmatisation de quelques-unes, la mise à mal du lien de confiance établi avec les familles, et la dérive même du sens des évaluations ? Celles-ci doivent permettre de détecter les difficultés des élèves et la mise en place de dispositifs pour y remédier. S'il s'agit de repérer et afficher publiquement l'efficacité de chaque enseignant, et de chaque équipe, l'évaluation en maths et français risque d'avoir bien des effets pervers et de faire oublier les différents facteurs entrant en cause dans la réussite des élèves.

COLLECTION COMPRENDRE ET AGIR

INSTITUT
DE RECHERCHES
DE LA FSU

Sauvons les retraites

DANIEL RALLET

NOUVEAUX
REGARDS

SYNTHÈSE
LEPSE

POUR COMMANDER

La commande doit être faite, accompagnée du règlement, auprès de :

Institut de recherches de la FSU
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas

(Métro : mairie des lilas - ligne 11)
par courrier, téléphone (01 41 63 27 30)
ou courrier électronique
(institut@institut.fsu.fr, mailto:institut@institut.fsu.fr).

Tous les détails sur nos publications et nos activités sur notre site :
www.institut.fsu.fr

L'équation semble simple, évidente même: nous vivons plus longtemps; notre espérance de vie comme retraités s'accroît; il nous faudrait donc travailler plus longtemps pour que le coût de nos retraites ne soit pas un poids insupportable pour nos enfants et nos petits-enfants. Et la seule question à traiter serait celle de l'équité.

Mais si l'on regarde derrière cette « évidence » on perçoit une réalité tout autre; et cette argumentation s'assimile à de la publicité mensongère.

La réalité c'est d'abord que, comme le montrent les travaux du COF, l'allongement de la durée de cotisations ne produit pas un allongement de la durée d'activité. Ceci pour une raison simple: on n'a très tôt ni la question de l'exclusion de l'emploi des salariés à partir de 50 ans ni celle des congés de travail; les entreprises non seulement ne font rien pour conserver leurs « seniors » mais continuent à les exclure systématiquement de l'emploi.

Et au moment où les responsables politiques ne cessent d'avoir le mal réquêté à la bouche, il constate que l'on peut faire est que les « réformes passées et présentes ont en réalité accru les inégalités: les premières victimes en sont les femmes dont les carrières sont bien plus incomplètes que celles des hommes et pour qui, lorsqu'elles sont fonctionnaires, la réforme des « droits familiaux » introduite par la loi de 2003, a encore aggravé la situation.

D'autres pistes existent. Ce petit livre les explore.

Daniel Rallet est professeur de Sciences économiques et sociales au lycée Romain Rolland de Les Lilas. Il est vice-président de l'Institut de recherches de la FSU et membre de la FSU au Conseil d'orientation des retraites (COR).

Politiques Publiques

Rupture Générale ?



© CADIEU/NAJA

160 000 postes de fonctionnaires en moins en 4 ans. Une telle réduction du « poids de nos dépenses publiques ne peut pas se faire par un simple rationnement budgétaire ». D'où la RGPP – Révision Générale des Politiques Publiques – nouvelle version de « La réforme de l'État (qui) supposera que chacun d'entre nous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnel, moins d'État sur son territoire ». Dixit François Fillon.

Dossier réalisé par
Marianne Baby, Jean-Michel Drevon,
Émanuel Guichardaz, Élisabeth Labaye,
Claudie Martens.

Depuis Michel Rocard, la « réforme de l'État » est dans la bouche de tous les premiers ministres. Si elle a pris des chemins divers et fait appel à des outils variés son objectif affiché a toujours été le même « On pourrait penser que notre but inavoué serait de procéder à une réduction aveugle des dépenses publiques. Or c'est tout le contraire : nous voulons rendre à l'État sa capacité d'action. » F. Fillon le 10 juillet 2007. Seulement voilà, une fois passé la pommade on arrive aux choses sérieuses. S'ils ne connaissent pas les questions ils connaissent la réponse !

Ce qu'il y a de nouveau dans la nouvelle « réforme » de l'État, ce ne sont ni les objectifs ni les outils : la LOLF et la logique de contractualisation (PPP) ; la décentralisation et la déconcentration associée ; la GRH et sa remise en cause de la fonction publique de carrière et enfin les audits des administrations. Ce qui est « radicalement nouveau », c'est le pilotage unique et volontariste, articulant ces quatre chantiers en même temps.

Car supprimer 40 000 fonctionnaires par an pendant 5 ans, sans dégrader de façon trop insupportable pour les usagers les missions, l'égalité et la continuité des SP

n'est pas si évident ! C'est pourquoi, outre les coupes sombres dans les directions ministérielles, la réduction du service public (dans l'éducation : les deux/trois ans en maternelle, le bac pro en 3 ans et la suppression des BEP, l'augmentation des effectifs des classes, le non-remplacement...), il faut disposer d'un outil puissant de mutualisation des personnels et des services. C'est l'objet de la décision de regrouper tous les services en préfecture et de faire du préfet de région le grand ordonnateur de la réforme. Il sera alors possible grâce à une mobilité fonctionnelle - d'assurer la « rencontre de l'offre et de la demande de compétences » (autre version du « travailler plus » ...) en coûtant moins. Il faut d'ailleurs mettre en relation cette réforme avec les rapports comme celui de Lambert qui propose de « nouvelles relations entre l'État et les collectivités locales ou comme celui d'Attali qui vante les « agences » et la suppression des départements.

Cette logique, strictement budgétaire, est évidemment à l'opposé d'une véritable réforme et démocratisation des services publics. Éliminer les doublons, les gaspillages, rendre les SP plus proches, plus efficaces, plus simple d'accès pour tous et partout, profitez (mais oui !) des innovations, des gains de productivité d'agents attachés à leurs missions et à leur travail nul syndicaliste ne s'y oppose. Le Service public est plus efficace pour les usagers que le chacun pour soi du privé, si l'on prend en compte les services rendus et non le bilan comptable et les bénéfices financiers. C'est cela qu'ils nient en valorisant un individualisme et un consumérisme destructeur des solidarités, très perceptible également dans la politique sociale renvoyée à la responsabilité de chacun. Malheureusement on entend peu de contestation sur le fond, la plupart en restant à la brutalité de la méthode.



© NETANGENAJA

Des réformes de s



Sur le plan « structurel » la réforme de l'État va se jouer à trois niveaux : national, régional et départemental.

Les regroupements qui vont s'imposer, dont le MEDAD (voir ci-contre) est le plus emblématique, devront se faire en divisant par deux le nombre de structures de l'administration centrale. Mais surtout, alors qu'il est déjà beaucoup fait appel aux établissements publics qui ont pour les gouvernements le grand avantage gérer leur personnel avec beaucoup de « souplesse », le rapport du CMPP préconise la mise en place « d'agences de service public, sans personnalité morale, mais disposant d'une grande autonomie et d'une gouvernance assurant la responsabilité de leurs dirigeants... ». S'agit-il d'appliquer en France le système des « agences administratives » britanniques ou Hollandaises ? Au RU, 75 % des personnels de l'État travaillent dans des agences ; 80 % au Pays-Bas. Celles-ci visent l'ensemble des services opérationnels de l'État (y compris impôts ou emploi). Les ministères pilotent, les agences délivrent les prestations et les subventions. Toujours sous couvert d'une meilleure cohérence de la répartition des compétences certains sont prêts à envisager

une redistribution des cartes en particulier entre les collectivités territoriales. On retrouve dans différents rapports (Rapport Lambert, Rapport de la commission Attali) les débats récurrents sur les attributions des régions et des départements. S'il ne semble pas envisagé, pour l'instant, au niveau du gouvernement une nouvelle étape de décentralisation, c'est sans aucun doute par le biais de la contractualisation avec les collectivités territoriales et avec le secteur privé (partenariats Public Privé - PPP) que des transferts, de fait, sont en passe de s'opérer.

Un « État réorganisé et allégé »

C'est en « descendant » au niveau territorial que les véritables économies et mutualisations vont pouvoir se faire. Le projet du CMPP, s'il aboutit, dispose que « Le niveau de droit commun du pilotage local des politiques publiques de l'État sera le niveau régional. » Les préfets de département seront placés sous l'autorité des préfets de

structures

Le Lot a osé !



© NETANGE/NAJA

région. Au niveau régional on passera de plus de 30 directions régionales et délégations à moins de 10. Le préfet de Région devient un pro-consul n'ayant de comptes à rendre... qu'au ministre de l'intérieur !

« Le niveau départemental connaîtra également une modernisation importante. Les missions exercées à ce niveau seront réorganisées en cinq ou six grandes missions, non pas en fonction des périmètres des ministères, mais en fonction des besoins dans la mise en œuvre des politiques publiques, avec le souci d'avoir une organisation de l'État plus lisible et plus simple pour les citoyens et les collectivités locales. » Il s'agit là de la généralisation de l'expérience du LOT (projet OSE - voir ci-contre) et de celle des fusions DDE-DDAF qui doit être terminée d'ici 2010.

C'est à la fois la déconcentration la plus poussée (en fait il s'agit là de décentralisation), la remise en cause du principe statutaire pour les personnels recrutés par ces établissements publics, c'est aussi la fin de l'État opérateur pour des missions qui sortent d'une vision étroite des missions régaliennes.

Pour supprimer des dizaines de milliers de fonctionnaires il faut aller chercher les postes « avec les dents » Un des « gisements » se trouve dans les départements faiblement peuplés, où le maintien des services de l'État coûte cher notamment en raison des statuts des fonctionnaires qui ne permettent théoriquement pas de les mutualiser. Un tiers de poste à l'agriculture plus un tiers à l'équipement et un dernier à la préfecture ne font pas un poste statutaire. La solution est donc de constituer une délégation interservices qui permet d'offrir à une fonctionnaire « volontaire » cet emploi. Cela nécessite aussi que ces services soient regroupés physiquement. C'est l'objectif du projet OSE - Organisation des services de l'État - mené à titre expérimental dans le Lot. Ce département rural de 180000 habitants comprend 2000 fonctionnaires de l'État, dont 1000 de l'Éducation nationale. Tous les services de l'État (hors Finances, Justice, Éduca-

tion nationale) ont été regroupés au niveau départemental. Ce qui représente 545 agents. Il s'agit de donner à l'État une plus grande unité d'action et de décision et de créer les facilités de gestion au niveau local notamment en mutualisant la gestion des personnels. Une direction de la logistique pilote l'ensemble du dispositif qui s'appuie sur une charte pour la gestion des ressources humaines et une bourse d'emplois pour les personnes mises à disposition, avec leur accord, auprès des autres services de l'État. Même si « à ce stade, le gouvernement, n'a pas pris de décision sur le caractère d'extension possible de OSE. » les préconisations contenues dans le rapport du CMPP quant à la réorganisation territoriale de l'État y ressemble bigrement. D'ailleurs d'ores et déjà le Cantal vient d'annoncer aux services sa décision de faire de même.

Les documents sont consultables sur le site de la FSU.

Fusions au MEDAD

La création du nouveau ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables (MEDAD) constitue un big bang administratif. La politique de l'écologie ; celle de l'habitat et des transports ; la politique d'aménagement du territoire et les politiques énergétiques de la France sont mises sous la même autorité ministérielle. Il ne peut s'agir de juxtaposer les politiques et les structures existantes mais bien de les recomposées « dans le sens du développement durable ».

Pour atteindre ces objectifs, les 35 directions actuelles céderont la place à cinq grandes directions métier et un secrétariat général renforcé. Au niveau territorial, le nouveau périmètre ministériel se traduira par la création de directions régionales de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, DREDAD, par regroupement des actuelles directions régionales de l'équipement (DRE), des directions régionales de l'environnement (DIREN) et des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE). Les directions départe-

mentales de l'équipement seront fusionnées avec les directions départementales de l'agriculture et de la forêt, afin de donner plus de cohérence à la politique d'aménagement du territoire. L'organisation de Météo-France sera revue, dans le sens d'un allègement progressif de ses implantations départementales. L'organisation de l'examen de passage du permis de conduire sera modernisée et confiée à un opérateur spécifique, qui devra mieux gérer les files d'attente des candidats à l'examen. Dans le domaine des transports, une régulation indépendante économique plus efficace de la concurrence sera mise en place. La réorganisation du ministère permettra de dégager d'importantes économies au travers de la mutualisation des fonctions support, tant au niveau central qu'au niveau territorial. Notons qu'à ce jour le MEDAD semble vouloir s'opposer à la logique du LOT en demandant que la « gestion des personnels et des moyens humains et financiers reste sous la direction des DREDAD (mutualisation verticale) » et non sous la direction du préfet.

Grenelle de l'insertion: diminuer la pauvreté d'un tiers en 5 ans...

La réforme s'attaque aussi aux politiques dites « de solidarités » : handicap, dépendance et lutte contre la pauvreté et l'exclusion, mais aussi emploi et logement. Des objectifs qui entrent en résonance avec le « Grenelle de l'insertion » programmé pour mai 2008.

S'il est rappelé que l'objectif vise à réduire d'un tiers la pauvreté en 5 ans, le coût actuel de ces mesures est jugé « considérable » (100 milliards d'euros par an). Pour le gouvernement donc, il faut donc réorganiser le partage des compétences entre État et collectivités locales, simplifier les minima sociaux, éviter les « abus » et les situations « inévitables ».

Le RSA (Revenu de Solidarité Active) serait créé, ou en tout cas un contrat unique d'insertion.

Le retour au plein-emploi en 5 ans est également affirmé. Mais là encore il ne s'agit pas de créer des emplois, mais « d'inciter à l'emploi » ceux qui en sont privés !

Sont visés également comme trop coûteux le passage aux 35 heures, les dispositifs de préretraites et la formation professionnelle.

En matière de logement, les priorités affichées sont de « garantir une production de logements suffisante pour répondre aux besoins des Français, de permettre à tous l'accès à un logement décent, de favoriser l'accès à la propriété »

En fait, il s'agirait d'abord d'augmenter la rotation au sein du parc social, en favorisant l'accession à la propriété.

Le point commun de toutes ces mesures est de se recentrer sur des publics considérés comme prioritaires, l'État n'agissant que pour assister les plus démunis... Le problème, c'est qu'avec près de 8 millions de pauvres en France, il va être difficile de concentrer les efforts !



© NETANGE/NAJA

Sécu, famille, inser la nouvelle politiqu



Les orientations définies montrent une grande convergence avec à la fois la politique menée depuis plusieurs mois, voire plusieurs années pour certaines, et nombre de rapports et d'avis, n'émanant pas du gouvernement comme par exemple le rapport du haut conseil de l'assurance maladie, le rapport de la CNSA*, l'avis du CES sur le financement de la sécurité sociale. Elles sont bien sûr en droite ligne avec le discours de Nicolas Sarkozy de septembre 2007.

L'objectif pour l'ensemble des politiques sociales est d'aboutir à un partage entre solidarité et responsabilité, mais aussi entre l'assurance et l'assistance. Il s'agit de garantir aux plus pauvres un filet de sécurité indispensable (l'assistance) et pour les autres, de limiter toujours plus ce qui relève de la dépense socialisée avec un report sur les individus d'une partie de la dépense, au nom de la responsabilisation.

Cela s'accompagne d'une méfiance envers les assurés sociaux soupçonnés de vouloir frauder tromper ou qui ne voudraient pas travailler, mères en congé parental, et pour lesquels il faudrait selon les cas prévoir des « incitations », ou des mesures « dissuasives »

L'assurance-maladie est l'exemple le plus éclairant de cette orientation.

Il faut trouver le moyen de faire des économies au nom de l'efficacité, et de responsabiliser les patients (jugés « gaspilleurs »), la multiplication des forfaits et franchises ont en partie ce but. Mais cela ne suffit pas, il faut donc déterminer plus précisément ce qui doit être dans le panier (de soins et de services) et ce qui doit relever de la prise en charge individuelle. L'idée n'est pas nouvelle. On se souvient de J.-F. Mattéi différenciant une jambe

tion : e sociale



© MICHELLE/NAJA

cassée dans un escalier et une jambe cassée au ski ! L'idée est aussi de stigmatiser les comportements, en occultant les déterminants sociaux de santé.

La réflexion sur le bouclier sanitaire devrait se poursuivre (ce qui supposerait d'aller vers des restes à charge globalement plus élevés, avec éventuellement des plafonds selon les revenus).

L'hôpital est évidemment une cible privilégiée puisque les dépenses en relèvent majoritairement. Le mode de fonctionnement est là aussi jugé trop rigide, notamment sa gouvernance. La T2A, (tarification à l'activité), pourtant largement contestée, va être généralisée. L'objectif est également de favoriser la « recomposition hospitalière », (public/privé) tandis que la disparition des hôpitaux de proximité se poursuit.

La question de l'accès de chacun à la médecine de ville est posée face au développement des « déserts sani-

taires » en milieu rural profond ou dans certaines banlieues sensibles, sans que des solutions soient envisagées clairement, et aux dépassements tarifaires de plus en plus fréquents qui sont en grande partie la conséquence de la loi Douste-blazy, que le gouvernement n'entend pas remettre en cause.

Les états généraux de la santé devraient se pencher sur cette question. Le rôle attribué aux futures ARS (agences régionales de santé) sera sans doute très important.

Le système des ALD (affections longue durée) est jugé « principale source de dynamique de la dépense, (elles représentent 40 % des dépenses) et considéré comme inadapté. L'objectif est d'une manière ou d'une autre de revoir leur périmètre et leur remboursement. Le CES dans son avis a considéré qu'il fallait les contrôler. Alors qu'on devrait en amont s'interroger sur l'explosion des maladies chroniques et notamment des cancers. Dans la ligne du partage entre « solidarité et responsabilité » une réflexion va être menée sur les indemnités journalières (la chasse a déjà été engagée avec la loi Douste-Blazy), que certains verraient bien prises en charge par les assurances privées. Il est également fait référence aux soins mal couverts aujourd'hui (optique, dentaire). Certaines assurances se sont déjà déclarées prêtes à prendre en charge ces frais au premier euro.

Si le financement n'est qu'évoqué par une réflexion à mener sur des « taxes comportementales et environnementales », on sait que cette question est prévue dans l'agenda social de Nicolas Sarkozy. Il pourrait s'appuyer sur l'avis du CES, voté à une très courte majorité, et qui propose de faire passer 3 à 4 points de cotisation patronale sur, par exemple, des taxes fiscales...

Il s'agit donc « réfléchir sur la place respective de la solidarité et de la responsabilité individuelle dans le financement de la santé, parce que l'assurance -maladie n'a pas vocation à tout prendre en charge sans rien contrôler et sans rien réguler, en garantissant l'équité de la prise en charge, en particulier pour les plus démunis ».

Familles : trop coûteux ?

Héritée des politiques natalistes du milieu du siècle dernier, la politique familiale française est plutôt considérée comme un modèle du genre. Elle permet tout à la fois de compenser les charges liées à la présence d'enfants au sein de la famille (redistribution horizontale), d'atténuer les inégalités sociales (redistribution verticale), et de concilier vie familiale et professionnelle. Résultat, la France cumule un record européen pour le taux de fécondité (1,98 enfant par femme en 2007, contre 1,52 pour la moyenne européenne) et un fort taux d'activité (9 femmes avec enfants sur 10 travaillent). Si le système n'est pas en déficit, il est cependant jugé trop coûteux (80 milliards d'euros) et inciterait trop les femmes « à s'éloigner de l'emploi ».

Quatre orientations sont définies : La première vise à privilégier les aides soumises à conditions de ressources, autrement dit les dépenses « verticales », destinées à compenser les inégalités sociales. Or, ce sont précisément celles qui coûtent le moins cher...

La deuxième orientation consiste à « remettre en cause les dispositifs visant à inciter les femmes à se retirer du marché de l'emploi ». En clair, le gouvernement envisage de diminuer les allocations versées pendant le congé parental.

La troisième orientation concerne les modes de garde des jeunes enfants. Les crèches sont considérées comme beaucoup trop coûteuses (13000 euros par an et par enfant, soit deux fois plus qu'une place chez une assistante maternelle agréée).

Enfin, la quatrième orientation entend s'attaquer à la fraude. C'est d'ailleurs dans ce domaine que les premières mesures ont été prises : mise en place de comités locaux de lutte contre la fraude, contrôles des caisses d'allocation familiales, échanges de données informatiques...

Avec la remise en cause de la politique familiale, le gouvernement s'attaque ainsi à l'un du système phare de la solidarité nationale, mis en œuvre dans l'immédiat après-guerre. Il prend le risque de multiplier la précarité (temps partiels imposés, CDD...) que connaissent trop les femmes en les incitant à reprendre une activité à tout prix par la réduction des allocations, d'accentuer les inégalités tout en mettant à mal les dispositifs de garde et d'accueil des jeunes enfants de qualité.

Vers une fonction publique des métiers ?

Eric Woerth confirme le 22 janvier sa volonté de mettre en place « une fonction publique de métiers plutôt qu'une fonction publique de corps », ces derniers étant « trop cloisonnés ».

La disparition de près de 160 000 emplois de fonctionnaires ne peut se faire sans changements majeurs, dans la gestion des personnels en lien avec la réorganisation des services de l'État. C'est une réforme fondamentale qui s'engage au nom de « la modernisation des ressources humaines », avec l'objectif de la destruction du statut. Nicolas Sarkozy l'explique à l'occasion de ses vœux « Ne faut-il pas réserver le statut de fonctionnaire à certains domaines de l'action publique? ». Le volet « mobilité » vise en premier lieu à gérer les personnels dont les missions ou les emplois auront été supprimés. Au niveau départemental, le rôle du préfet sera renforcé pour « permettre la mobilité fonctionnelle des fonctionnaires au sein de la même résidence administrative ». Mise à dis-

position et détachement en particulier vers la fonction publique territoriale et hospitalière, libérés de toutes règles de comparabilité, intégration systématique dans le corps correspondant après détachement de quelques années seront des outils de cette réorganisation. Des incitations financières sont prévues avec la création d'une indemnité de départ volontaire, et d'indemnités de restructuration.

Une place plus grande sera faite aux recrutements de contractuels (pour l'intérim, les remplacements mais aussi l'encadrement) et au recours à des salariés du secteur privé mis à disposition. Le gouvernement entend ainsi limiter l'importance du recrutement par concours. Dans le même temps, il annonce une révision générale des épreuves des concours qui

seront davantage centrées sur les « compétences et aptitudes professionnelles ».

L'individualisation concernerait les rémunérations, mais aussi la carrière par la suppression de la notation chiffrée au profit de l'évaluation par un entretien professionnel. La suppression de la note sera expérimentée des 2008 dans de nombreux ministères dont l'Éducation nationale pour les personnes ATOSS. Cet entretien servirait, entre autres finalités, à la différenciation de la rémunération en fonction de l'atteinte des résultats. Cela conduirait à renoncer à tout barème dans les procédures où intervient la valeur professionnelle. Enfin la suppression des corps conduira à profiler les postes.

D'autres mesures visent à dégager des « gains de productivité » dans les procédures de gestion

Ainsi, les services de la paie seront supprimés, en 2014 remplacés par un opérateur national unique. Même traitement pour les services des pensions des ministères supprimés en 2012 au profit de la mise en place de centres d'appel téléphoniques.

Coté paritarisme, les CAP débattront des politiques de gestion des personnels et non plus des décisions individuelles. Les consultations formelles des comités paritaires seraient supprimées sur les projets de textes lorsqu'une « vraie consultation aura eu lieu » (comme dans le cas du Grenelle de l'environnement).

Enfin pour réduire les recours aux Tribunaux administratifs des commissions ministérielles jugeront de certains contentieux ; le ministère deviendrait ainsi juge et partie.

Last but not least la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique est transférée des services du premier ministre au ministère du budget marquant la primauté des logiques budgétaires sur la recherche des cohérences statutaires et sur le rôle de la fonction publique dans l'action de l'État.



© CADIEU/NAJA

Michel Sawyer :

« au Québec aussi »

Lorsque le gouvernement français parle de Révision générale de politiques publiques, il fait référence au Canada pour légitimer sa réforme. Que s'est-il donc passé chez vous ?

Lorsque M. Sarkozy parle du Canada, il sous-entend le Québec, mais il aurait aussi raison de parler du Canada, (le gouvernement fédéral), car là aussi, il y a eu « révision générale des politiques publiques ».

En 1994, le gouvernement canadien a décidé de réduire son déficit budgétaire en effectuant une réforme de l'assurance-emploi en faisant passer le taux des sans-travail admissibles au programme de 80 % à 50 %.

Les effectifs de la fonction publique fédérale ont été réduits de plus de trois mille personnes et les salaires gelés pendant deux ans. La compagnie nationale de chemin de fer fut privatisée, le gouvernement a vendu les parts qu'il détenait dans la compagnie pétrolière Pétro-Canada et, par la suite, plusieurs activités ont été transférées à des agences (les douanes, le revenu, l'inspection des aliments, les parcs nationaux...). De plus, de 1995 à 1999, le gouvernement a réduit ses transferts de fonds aux gouvernements des provinces de 23 %, provoquant immédiatement une importante perte de revenus pour les provinces.

Et le Québec s'est alors vu dans l'obligation d'effectuer des réformes lui aussi ?

Oui, mais en fait, il a accentué les coupures budgétaires et les réductions d'effectifs qui étaient déjà entreprises depuis le début des années 1990.

Comment a-t-il été possible alors de rendre les mêmes services à la population ?

Le gouvernement a utilisé un subterfuge pour contourner les syndicats en faisant rendre certains services par des organismes communautaires. L'entretien des routes a été cédé aux municipalités et certaines l'ont transféré à leur tour à l'entreprise privée.

La « modernisation » de l'État impliquait le recours aux partenariats public-privé et les réformes administratives

inspirées par le modèle de la nouvelle gestion publique. Et bien sûr, des baisses d'impôts.

Qu'entendez-vous par « nouvelle gestion publique » ?

C'est un mode de gestion qui s'inspire des pratiques de gestion du secteur privé et qui instaure la logique marchande dans la prestation des services publics.

Avec l'élection du Parti libéral en avril 2003 apparaît la réingénierie. Le premier ministre fait alors savoir clairement son intention d'avoir recours à l'entreprise privée, aux organismes communautaires ou aux municipalités pour rendre les services rendus par l'État prétendument à meilleur coût.

La réingénierie n'affecte donc pas encore la fonction publique ?

Au contraire. En parallèle, le gouvernement entreprend une révision des 180 ministères et organismes et des programmes gouvernementaux. Il met en place un guichet unique pour l'ensemble des services gouvernementaux, introduit la prestation des services par Internet, annonce la réduction de la taille de la fonction publique par le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui prend sa retraite pour atteindre une réduction de 20 % des effectifs d'ici 2014.

De plus, les interventions du gouvernement comprennent désormais les partenariats public-privé, la sous-traitance, la tarification, la décentralisation et la régionalisation.

Quelles réactions des syndicats ?

Les réactions ont été vives et les manifestations se sont multipliées. Le Réseau de Vigilance, qui regroupait syndicats et organismes communautaires fut au centre de la résistance.

Quel bilan faites-vous à ce jour ?

Concernant la révision des organismes gouvernementaux, peu ont été abolis, car après examen, ils se sont avérés

nécessaires pour la société québécoise, comme d'ailleurs pour la révision des programmes dont peu ont été remis en question. Toutefois, les budgets de fonctionnement des ministères et organismes ont été sérieusement amputés au fil des ans. Le nombre d'inspections environnementales a diminué, les contrats de sous-traitance se sont mul-



Michel Sawyer est président du syndicat de la Fonction publique du Québec (SFPQ).

tipliés. Mais nous sommes encore dans cette vaste réforme administrative et, jusqu'à maintenant, nous n'avons réussi qu'à ralentir le rythme de son implantation. Toutefois, nous avons renforcé l'unité syndicale en créant le Secrétariat intersyndical des services publics qui est d'abord l'expression de la solidarité entre différentes organisations syndicales du secteur public. Le SISP représente maintenant 300 000 des 500 000 employés de l'État. On y retrouve des fonctionnaires, des enseignants, des infirmières, etc. Il s'agit d'une expérience inédite de collaboration intersyndicale au Québec. Il s'agit d'une alliance qui s'appuie d'abord et avant tout sur un objectif commun, soit celui de défendre les services publics. Ensemble, nous menons différentes campagnes afin de défendre et promouvoir les services publics.

Environnement, la sui

La première phase du Grenelle de l'environnement s'est achevée le 25 octobre avec le discours de Nicolas Sarkozy et l'annonce des décisions issues des groupes de travail. Trois mois après, une première loi est en préparation.

Le Grenelle a permis la mise au débat public des questions environnementales, et marqué une étape décisive contraignant Nicolas Sarkozy à faire un certain nombre d'annonces.

Après les paroles, les actes. Le gou-



Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat à l'écologie et artisan du Grenelle.

vernement se voit maintenant contraint à des annonces concrètes sur l'environnement. Certaines, par exemple sur la réduction de la consommation d'énergie constituent de premières avancées. L'objectif est une réduction de 20 % de dépenses d'énergie dans le transport sur 12 ans en développant le ferroviaire et le fluvial. Côté bâtiment, 38 % d'énergie seront économisées par la rénovation thermique pour l'ancien avec des mesures fiscales incitatives pour les particuliers, et des normes de construction plus contraignantes pour les bâtiments neufs (bâtiments à énergie passive ou positive¹). La lutte contre l'étalement urbain est programmée avec l'obligation d'étude d'impact, l'inscription dans les documents d'urbanisme d'objectifs chiffrés de réduction de la consommation d'espace, la création de « zones de

densification environnementales ». Si l'effort à fournir est acté sur l'énergie renouvelable - notre production par l'hydraulique, l'éolien, le solaire... devra augmenter pour dépasser 20 % de la consommation finale d'énergie - il n'y a pas de remise en cause du nucléaire. Les associations écologistes ont soutenu la révision à la baisse la part du nucléaire dans le portefeuille électrique national, La CFTC et la CGT ont défendu le développement de l'EPR, de leur point de vue, énergies renouvelables et énergie électro-nucléaire n'étant pas en situation de concurrence.

Dans l'agriculture

Dans l'agriculture, les mesures annoncées contre les pollutions relèvent de la provocation. L'objectif affiché de réduire de moitié le recours aux pesticides (sans mesure contraignante!), ce qui n'a guère de sens quand on sait que les nouvelles molécules actives ont la même puissance et le même pouvoir de nuisance en quantité dix fois moindre que les pesticides plus anciens. Quant aux nitrates, l'annonce de la résorption des points de dépassement des 50 mg/l dans le milieu ne fait que répéter l'objectif déjà fixé depuis 2004 sans résultat. Le feuilleton des OGM ne cesse de connaître des rebondissements. La clause de sauvegarde est désormais déposée par le gouvernement. Reste à connaître la réponse de la commission européenne à cette demande.

La FSU n'a pas manqué de relever par ailleurs l'absence de toute proposition sur le rôle de l'État, son organisation, ses moyens.

Enfin la grande inconnue reste le financement. La question des moyens n'a pas été abordée au fond car elle est conflictuelle. Certains défendent l'idée d'une taxe carbone qui exonère le nucléaire, d'autres souhaitent une contribution climat énergie versée par les entreprises, le MEDEF est d'accord pour toute forme de taxation si elle est

Le feuilleton des OGM

Le Grenelle de l'environnement a conclu sur la nécessité d'une loi qui assure le droit et la liberté de produire et consommer sans OGM, et préconisé le dépôt immédiat d'une clause de sauvegarde sur le maïs MON 810¹ garantissant une année 2008 sans culture d'OGM en plein champ. La clause de sauvegarde permet à un État membre de l'Union européenne d'interdire un organisme génétiquement modifié autorisé au plan communautaire, à condition de justifier cette mesure par un dossier scientifique étayé. Le 31 octobre Jean-Louis Borloo s'engageait sur ce dépôt devant l'Assemblée nationale. Mais le 6 décembre, le gouvernement prenait un décret suspendant jusqu'au 9 février 2008 la diffusion commerciale du MON810, c'est-à-dire jusqu'à la date prévue pour l'adoption de la loi sur les conditions de culture de ces plantes. Dans le même temps, il demandait à la Haute autorité provisoire sur les OGM de rendre un rapport sur le maïs MON 810

dans l'urgence!

Le 3 janvier, une vingtaine de militants anti OGM dont José Bové, débutait une grève de la faim à Paris pour exiger le dépôt de la clause de sauvegarde. Le 8 janvier, Jean Louis Borloo annonçait le retrait du projet de loi de la session parlementaire, et son report au printemps. Le 9 janvier, la Haute autorité faisait état de ses « doutes sérieux » sur le maïs MON 810 et le 11, le gouvernement activait la clause de sauvegarde.

Depuis, la polémique se poursuit avec la mise en cause par certains de la vie de la haute autorité et les protestations de députés UMP, soucieux sans doute des réactions de la FSNEA.

1. actuellement utilisée par trois pays l'Australie, la Grèce et la Hongrie



te du Grenelle



© MUCCHIELLI/NAJA

L'objectif est une réduction de 20 % de dépenses d'énergie dans le transport sur 12 ans en développant le ferroviaire et le fluvial.

intégralement compensée par la baisse des autres contributions opposant ainsi l'environnement et la protection sociale. Au final le grenelle a conclu sur la mise à l'étude d'une contribution climat énergie qui pourrait se concrétiser par des propositions dans les futurs textes législatifs.

En effet deux lois sur l'environnement vont être présentées devant le parlement : une loi cadre ou loi programme en février 2008 une seconde à l'automne. Le ministère a mis en place plus de 30 comités opérationnels chargés de faire des propositions de rédaction de la loi, un comité de suivi comprenant des représentants des cinq collèges² veillant au respect des décisions du grenelle par les rédacteurs. L'essentiel reste donc à venir.

CLAUDIE MARTENS

1. le bâtiment est conçu pour produire plus d'énergie qu'il n'en consomme.
2. État, organisations de défense de l'environnement, salariés, employeurs, collectivités territoriales.



3 questions à Bernard Sainci « de réelles avancées et des insuffisances »

Quelle appréciation portez-vous sur les conclusions du grenelle?

Il y a eu de réelles avancées concernant la politique des transports avec la volonté de développer le ferroviaire et le fluvial, la rénovation thermique des bâtiments, la gouvernance écologique avec l'obtention de nouveaux droits pour les salariés, l'amélioration de la loi NRE obligeant les entreprises à un reporting social et environnemental annuel. Mais il faut aussi souligner les limites : des insuffisances concernant la santé, des annonces sur les pesticides scandaleuses, mais surtout au plan général aucune visibilité sur le financement des mesures annoncées.

Quel premier bilan faites-vous sur la deuxième phase, celle de la mise en œuvre?

La période de novembre à fin décembre a été marquée par une certaine pagaille et une forte insatisfaction. Nous étions -

ONG et organisations syndicales - complètement mis à l'écart du suivi. Les premières décisions rendues publiques sur les OGM et certains projets de constructions d'autoroutes contredisaient les engagements du grenelle. Nous avons demandé avec les ONG une réunion d'urgence en décembre et obtenu à cette occasion la mise en place d'un comité de suivi réunissant chaque mois des représentants des 5 collèges. Il est chargé de veiller à ce que les propositions des comités opérationnels ne remettent pas en cause les décisions du grenelle. Sur les OGM la clause de sauvegarde a finalement été déposée.

Les questions environnementales sont devenues un véritable enjeu pour la CGT?

L'expression développement durable a été utilisée pour la première fois au congrès confédéral de 1999.



Bernard Sainci, animateur du collectif développement durable de la CGT.

En 2003 nous avons créé un collectif développement durable avec une représentation de toutes les fédérations de la CGT et développé la formation. Ce fut pour nous l'occasion de constater que beaucoup de militants syndicaux sont en même temps membres d'associations de défense de l'environnement. Mais nous restons clairement dans une logique syndicale c'est-à-dire dans une approche travail et environnement.

Beaubourg reste à la pointe de l'art

Premier producteur mondial d'expositions, le trentenaire Centre Beaubourg renoue en 2008



© Yves Trévières / N.A.J.A.

avec son ambition d'interroger l'art d'aujourd'hui autour d'une thématique. *Traces du sacré*, ou ce qui subsiste de religieux dans l'art moderne et contemporain, devrait créer en mai l'événement et réveiller la réflexion endormie par la litanie des habituelles grandes rétrospectives parisiennes. Beaubourg veut s'inscrire toujours dans le mouvement et le débat d'idées, qu'il s'agisse du projet d'agrandissement et d'annexe de salles du Palais de Tokyo, de s'exporter en régions à partir de l'antenne de Metz qui verra le jour en 2009 et les implantations dans le monde avec celles en négociation en Asie.

Alors que les habitués de sa bibliothèque sont aux trois quarts des jeunes de moins de vingt ans, le Centre veut s'attirer les faveurs du jeune public et dédie un espace spécifique aux 13-18 ans qui pourront y rencontrer des artistes et s'initier à la création contemporaine. Un festival de l'actualité et de la création est aussi prévu pour 2009.

Enfin, le service en ligne du musée est en place : outre les collections et dossiers thématiques, les tous jeunes internautes ont leur site web et interactif : junior.centrepompidou.fr/ Programmation : www.centrepompidou.fr/

Des constructeurs éclectiques à Sète

Au Centre régional d'art contemporain de Sète, art et design jouent la course. En France, la culture design a bonne presse et le marché de l'art s'en empare. Les objets et meubles de la maison deviennent œuvres d'art. La question est posée de la place de l'art aujourd'hui : bien de consommation, loisir ou analyse critique



© DR

du monde, poésie et invention ? Les pièces d'artistes et de designers de l'exposition *Des constructeurs éclectiques* interrogent. Jusqu'au 13 mars et du 14 mars au 11 mai C.R.A.C. de Sète Tél. : 04 67 74 94 37

L'œil démocratique de W. Eggleston

Le Centre de photographie de Lecture organise une exposition des œuvres de William Eggleston. Robert Frank et Henri Cartier-Bresson ont inspiré les premiers clichés noir et blanc de son environnement intime dans les années 60. Ses travaux couleur des années 70, sans distinction ni hiérarchie et son approche libre du sujet lui ont apporté la consécration du MOMa de New-York en 76 et marqué



© William Eggleston

la reconnaissance de la photo couleur comme forme artistique. À l'exception de deux, toutes les œuvres exposées ont été réalisées selon le procédé du dye transfer découvert par Eggleston en 1974.

Du 26 janvier au 23 mars centre-photo-lecture.fr

Aimez-vous Schubert ?

Depuis 14 ans, les musiciens étudiants en musique, solistes et orchestres de tous horizons se réunissent fin janvier à Nantes pour la Folle journée. En réalité quatre jours de concerts, récitals et spectacles musicaux dans les salles du Palais des Congrès et dans la région des Pays de Loire. La Folle journée de Nantes sera inspirée cette année par Schubert, parfait symbole du voyageur romantique, l'un des compositeurs ayant le plus influencé les générations suivantes. Les transcriptions de ses œuvres effectuées aux XIX^e et XX^e siècles sont innombrables et son œuvre inspire toujours les compositeurs d'aujourd'hui. Pour la première fois de l'histoire de la Folle journée, trois compositeurs ont été invités à écrire une œuvre d'après une pièce précise de Schubert ou

dans l'esprit du grand musicien viennois : les Japonais Dai Fujikura et Toshio Hosokawa et le Français Bruno Mantovani ont accepté l'invitation. 30 janvier au 3 février www.follejournee.fr

La danse de Toulouse à Avignon

Le festival du Centre de développement chorégraphique de Toulouse mêle artistes et œuvres retraçant l'histoire de la danse à la création. On y verra Merce Cunningham avec la première française d'une nouvelle pièce, Angelin Preljocaj ou Michel Anne De Mey avec *Sinfonia Eroica*, pièce emblématique de danse contemporaine. Parallèlement, le festival présente une dizaine de créations



© YVES TRÉVIÈRES/NAJA

produites au sein même de la structure.

26 janvier au 16 février www.cdctoulouse.com

Les Hivernales d'Avignon fêteront leurs trente ans avec légèreté. L'édition 2008, *Danse en apesanteur*, réserve bien des surprises. Parmi les artistes rassemblés, on verra Archaos et Sylvie Guillermain, Carlotta Ikeda, Kitsou Dubois, Moglice Von Verx, Hervé Diasnas, Mathurin Bolze, David Wampach, Ingeborg Liptay, Mercedes Ruiz...

Du 16 au 23 février www.hivernales-avignon.com

Théâtre : quoi de neuf en 2008 ?

L'année 2008 finit et commence dans la houle pour le spectacle vivant subventionné. Mais si dans les coulisses s'engagent des parties de bras de fer pour maintenir des subventions, sur les scènes de l'hexagone, le spectacle continue.

Après avoir lancé que le budget 2008 alloué au spectacle vivant allait être réduit de 6 % par rapport à 2007, le gouvernement tente de mettre fin à un bras de fer avec les professionnels en annonçant en ce début d'année le subventionner en 2008 au même niveau qu'en 2007. Les craintes de diminution des dotations ne sont pourtant pas apaisées. D'autant que lors des biennales internationales du spectacle à Nantes, les 16 et 17 janvier, le patron de la DMDTS, Jean de Saint-Guilhem, envoyé par la ministre absente, a fait cette sortie provocante : « Peut-on augmenter le financement de la culture ? Son image est difficile et la culture arrive en tête des préoccupations de seulement 6 % des Français ».

Tandis que le répertoire traditionnel fait de belles sorties entre les mains de grands metteurs en scène, des reprises et quelques créations émergent.

Une offre féminine

L'Odéon commence l'année avec Molière. Jean-Pierre Vincent y met en scène *L'école des femmes*, Daniel Auteuil sera Arnolphe. On se souvient des *Fourberies de Scapin* qui les avait réunis en 1990 au théâtre de Nanterre quand Vincent le dirigeait. Du 27 janvier au 29 mars.

Racine retrouve l'affiche avec *Bérénice*. Jean-Louis Martinelli qui, après Strasbourg, dirige le théâtre des Amateurs de Nanterre, a monté en 2006 la divine tragédie. L'art de Martinelli est de donner aux textes, ici des vers, une musique charnelle qui arrive avec évidence à l'oreille du spectateur. Sa Bérénice poursuit sa tournée en France du 26 février au 31 mai : Bordeaux, Strasbourg, Toulouse, Lyon, Rennes. Du 6 mars au 27 juin, c'est la reprise de Chaise d'Edward Bond. Créée en 2006 au théâtre de la Colline, la pièce sera en tournée à la Criée à Marseille, à Bordeaux, Lyon-Villeurbanne, Grenoble, Strasbourg, puis La Colline. Créée par Roger Planchon à l'inauguration du TNP Lyon-Villeurbanne en 1973, *Par-dessus bord*, pièce de Michel Vinaver, est reprise du 8 au 30 mars par

Christian Schiaretti qui dirige le théâtre depuis 2002.

La tragique rêverie de Kleist inspire toujours : aux Ateliers Berthier, *La petite Catherine de Heilbronn* est mise en scène par André Engel jusqu'au 23 février et *Pen-thésilée* entre au répertoire de la Comédie Française avec Jean Liermier, jusqu'au 31 mai.

Au théâtre national de Strasbourg, avec *Tournant autour de Galilée*, Jean-François Peyret donne un commentaire ludique du texte de Brecht avec Jeanne Balibar du 28 février au 16 mars, puis à Paris, du 17 mars au 18 avril.

La très charismatique Yasmina Reza devrait faire vibrer le théâtre Antoine à Paris. Elle emmène Isabelle Huppert dans sa dernière création *Le dieu du carnage* qui fait avant la première représentation l'actualité théâtrale. Autre création, celle de Joël Pommerat. Sa dernière pièce *Au monde* réunit de très



© MUCCHIELLINAJA

vieux hommes d'affaires, une femme enceinte, un militaire aveugle, un homme obsédé par son image pour un spectacle où vraisemblance et réel sont bousculés par le rêve. Théâtre 2 Gennevilliers, jusqu'au 17 février. Marion Aubert signe *Les aventures de Nathalie Nicole*, montée au théâtre du Rond-Point par Marion Guerrero. Marion Aubert voulait écrire une pièce pour enfants, elle a finalement imaginé d'étranges enfants pour une pièce qui fait un peu peur et beaucoup rire. Jusqu'au 24 février.

PAULINE RIVAUD

Pippo Delbono : un itinéraire singulier

La compagnie Pippo Delbono est créée en 1986 par l'auteur, acteur et metteur en scène et l'acteur argentin Pepe Robledo. En 1989, commence une série de projets dirigés par Pippo Delbono, avec la participation d'acteurs et de danseurs provenant de divers domaines et expériences. En collaboration avec l'Université de Parme en 1992, premières études sur Enrico V de William Shakespeare. En 1995, la compagnie présente un spectacle dédié à Pier Paolo Pasolini ; en 1997, débute à Naples le spectacle *Barboni*, né grâce aux rencontres avec les internés de l'asile psychiatrique d'Aversa, et avec des artistes de rue et des chanteurs de rock.

Après *Esodo* et *Il Silenzio*, *Gente di Plastica* créée en 2002 est un hommage à Sarah Kane. Puis *Il Silenzio*, *Guerra* et *la Rabbia* sont présentés au Festival d'Avignon. Le Festival d'Avignon 2004 coproduit et présente *Urlo* qui connaît un grand succès. La même année, Actes Sud a publié *Mon théâtre*, raconté par Pippo Delbono lui-même.

En 2005, création de *I Racconti di Giugno*, mise à nu d'un homme de théâtre, de ses interrogations sur le théâtre, la vie, le monde. En 2006, *Questo Buio Feroce* est une interrogation sur la mort, dont la première a eu lieu début octobre au Teatro di Roma. La pièce fait une tournée en France cette année. D'abord au théâtre du rond-Point à Paris en janvier, puis à Toulouse, Strasbourg, Marseille, Saint-Nazaire...

La culture à l'ère numér

La numérisation de notre patrimoine culturel est un des grands chantiers du XXI^e siècle. C'est aussi un grand marché sur lequel Google a tenté de mettre la main. La réaction de la BnF* puis de l'Europe promet un portail européen unique en 2010.

La numérisation du patrimoine culturel est rendue incontournable par le comportement de nos jeunes contemporains qui surfent plus facilement sur le net qu'ils ne se rendent au musée ou lisent un livre. La numérisation systé-

d'un véritable état des lieux de notre culture.

Si l'immersion dans l'ère numérique est irrémédiable, on en est encore à la mise en œuvre. Les étapes vers la mise en ligne du patrimoine nous ramènent aux disparités toujours criantes de nos civilisations, particulièrement entre Européens et anglo-saxons.

La réaction européenne

Face à l'annonce de Google en 2003 de la mise en ligne d'une bibliothèque numérique mondiale (ralliant entre autres la British Library), l'Europe n'a pu faire l'impasse de la numérisation de son patrimoine. La protestation alarmiste de Jean-Noël Jeanneney, alors président de la BnF, a su convaincre le Président Jacques Chirac et, au printemps 2005, les institutions européennes ont rejoint le mouvement tout comme vingt-trois bibliothèques nationales européennes. La Commission européenne devrait se doter d'un budget de 200 à 250 millions d'euros pour numériser et conserver plus de 6 millions de livres, films et photographies.

Ils devraient être accessibles via un portail web unique en 2010. Mais la question des droits d'auteur sur le net reste à régler. Des solutions juridiques et techniques doivent être définies ainsi qu'un modèle économique rendant possible la mise en ligne d'œuvres contemporaines encore protégées.

De Gallica à Europeana

Gallica, est le système de bibliothèque numérique de la BnF. Accessible gratuitement sur Internet, il est conçu comme une bibliothèque patrimoniale et encyclopédique. Gallica cédera la place fin 2008 à une version plus aboutie, Gallica 2. La numérisation de masse des ouvrages anciens (datant d'avant le XIX^e siècle) est en cours tout comme celle, ambitieuse, de la presse quotidienne française du XIX^e siècle à 1944.

Bruno Racine, qui préside la BnF depuis 2007, a annoncé passer du rythme annuel de 5000 à 6000 exemplaires en 2005 à 100000 aujourd'hui. Avec le contrat de trois ans signé en septembre 2007 avec un groupement d'entreprises, le temps de numérisation devient comparable à celui de Google. L'opération a un coût annuel de 9 m€ pour 100000 exemplaires par an, numérisés et convertis en mode texte. Dès mars 2008, les premiers ouvrages seront consultables, puis chaque mois 8000 documents seront mis en ligne. L'enrichissement comporte six programmes thématiques: les territoires, les personnes, le français et les langues de France, l'art et l'archéologie, l'architecture et la création contemporaine.

Gallica est la contribution française à la bibliothèque numérique européenne (BnE). Les documents mis en ligne seront accessibles via la bibliothèque numérique européenne qui s'appelle pour l'instant Europeana. Ainsi en vait-il pour les contributions européennes. À la différence de *Google recherche de livres*, les documents de la BnE seront accessibles via plusieurs modes de recherche (thème, langue, date...). Les résultats seront triés selon des critères de pertinence transparents pour l'utilisateur. Le lancement public de la Bne s'est fait lors du Salon du livre 2007.



Gallica, est le système de bibliothèque numérique de la BnF.

matique devrait faciliter l'accès à la connaissance du plus grand nombre. Les contraintes techniques et économiques dépassées, la numérisation est un immense enjeu démocratique par les choix faits pour accéder à l'information. C'est aussi l'opportunité

Les enjeux du numérique

Avec le numérique, le mode de transmission du patrimoine au public est bouleversé. Au-delà des complexités de la collecte auprès des bibliothèques, universités, fondations, musées..., hiérarchiser les informations, leur donner une unité de traitement restent des tâches délicates. Le droit lui-même a été obligé de s'adapter (loi d'août 2006 sur les droits d'auteur et droits voisins dans la société de l'information). En 2008 les chercheurs devraient pouvoir commencer l'exploration en salle de lecture et expérimenter de nouveaux services de recherche: recherche par URL grâce à la Wayback Machine, indexation plein texte...

Les dernières innovations visent, à travers la traduction en langage informatique de la

connaissance numérisée, à rendre celle-ci exploitable par des machines afin de créer des liens intelligents entre différents documents et collections, au-delà des cultures, des langues et des alphabets. L'organisation du savoir a défini ses orientations. Elle devra être multilingue, internationale, sémantique, intelligente. Les échanges techniques et industriels se font désormais sous le vocable de « web sémantique », reste à mettre en œuvre les accès et les moteurs de recherche afin de rendre le projet vraiment accessible à tous.



© P. PRIVAUD / NAJA

Sur www.bnf.fr, une cinquantaine d'expositions virtuelles sont accessibles à travers cinq galeries..

© DR

Les collections en ligne

En octobre 2007, la Ministre de la culture Christine Albanel a exprimé l'intention du gouvernement d'accélérer le calendrier de la constitution du patrimoine numérique français. Ouvert le 1^{er} août 2007, le moteur de recherches *Collections* du portail www.culture.fr donne accès à trois millions de notices et deux millions d'images. Il bénéficie depuis 2004 du soutien de la Commission européenne, dans le cadre du projet Michael. Ce portail multilingue européen permet d'explorer les collections numériques des musées, services d'archives, bibliothèques et autres institutions culturelles de France et d'Europe.

En France, l'exemple le plus emblématique de l'ère numérique est le musée du Quai Branly. Dès 2003, dans le cadre du programme national 3D, le musée, alors en construction, s'est engagé dans la numérisation de la totalité des objets de sa collection avec des relevés en 3D pour les objets les plus remarquables et la modélisation en 3D de ses salles.

VÉRONIQUE GIRAUD

* Bibliothèque nationale de France

3 questions à Bruno Racine « Le principe est la liberté d'accès »

Quelle est la réponse française et européenne au scanner ultrarapide et au repérage par mot de Google?

J'ai conclu au nom de la BnF, en septembre dernier, le premier marché de numérisation de masse qui porte sur 300000 ouvrages du domaine public sur trois ans. Nous allons acquérir ainsi une expertise très utile. Parallèlement, nous allons, avec l'aide du Ministère de la culture, expérimenter en mars prochain un partenariat avec les éditeurs pour permettre l'accès en ligne d'ouvrages encore sous droits à des conditions économiques définies par les éditeurs.

En même temps, la fondation créée en septembre 2007 pour porter le projet de bibliothèque numérique européenne se développe. La prise de conscience engendrée par les projets de Google est

donc en train de porter ses fruits au niveau européen. Pour autant les démarches sont plus complémentaires qu'antagonistes.

Qui décide des ouvrages mis en ligne, comment sont-ils commentés ? Faut-il censurer, présenter, mettre en garde ?

La numérisation à la BnF se fait selon une charte documentaire privilégiant quelques grands sujets : histoire de France et européenne, littérature, etc. Le domaine une fois identifié est numérisé en bloc puisque nous sommes désormais dans un processus de masse. La mission de la Bibliothèque étant la diffusion du patrimoine dont elle a la garde, toute idée de censure lui est étrangère, ce qui ne l'empêchera pas de proposer aux internautes des parcours ou de leur fournir des conseils



Bruno Racine, Président de la Bibliothèque nationale de France, a en charge plusieurs grands chantiers dont le numérique.

pour s'orienter dans la masse des données. Comme pour le lecteur sur place, le principe est la liberté d'accès.

Et l'ouverture de l'accès aux archives du Web au public ?

La BnF a reçu comme mission en 2005 le dépôt légal de l'internet. En 3 ans, nous avons engrangé quelque 10 milliards de documents moissonnés sur la Toile. Compte tenu des questions de droits qui s'attachent à ces documents récents, nous sommes dans l'attente du décret qui devrait établir les conditions auxquelles le public peut y avoir accès.

La comédienne **Valérie Dréville** est, avec Romeo Castellucci, l'artiste associée du festival d'Avignon. C'est la première fois qu'un acteur est choisi. Pour 2008, elle parle de Régy, Castellucci et Vassiliev.

Comment êtes-vous devenue artiste associée du plus grand festival de théâtre ?

J'ai été contactée par Hortense Archambault et Vincent Baudrillier, les deux directeurs du festival. J'ai trouvé intelligent de leur part le principe de l'artiste associé et j'ai appris par la suite que c'est aussi leur manière de fonctionner. Je trouve très courageux de se déplacer dans cette idée pour demander à un acteur ou une actrice d'être associé au festival. Bien sûr un acteur ou une actrice n'a pas toujours l'expérience de la mise en scène, par contre il a une vision sur le théâtre ou la pratique du théâtre qui est irremplaçable.

En quoi consiste la préparation du festival ?

Depuis un an, on avance de relais en relais, on s'approche, les choses sont de plus en plus concrètes. Au départ, on a parlé à bâtons rompus de notre pratique, chacun avec Hortense et Vincent, puis tous les quatre. Et c'est devenu comme un matériau de pensées sur le théâtre, de l'intérieur. Hortense et Vincent sont des gens qui ont besoin de penser le festival à travers la pratique des artistes. Au début, cela ne ressemble absolument pas à une réunion en vue d'une programmation. C'est tout sauf ça. On parle du théâtre qu'on aime, des spectacles, etc.

Et le programme ?

L'idée de programmation vient comme naturellement nourrie de toutes ces idées, des lignes qui ont été creusées. Il en découle des choix. Puis d'autres choix, comme en rebonds. Les directeurs ont un rapport professionnel, technique. Nous, on est là pour créer un sol, un milieu où vont pousser les choses. On apporte les choses de l'intérieur, on amène ce dont a besoin le théâtre, dans sa pratique quotidienne, dans son rapport à l'artisanat.

" Que le texte passe par le corps "



© DR

Comment vous êtes-vous préparée ? Avez-vous fait le tour des théâtres ?

Évidemment, parce qu'il m'est demandé, à la place où je suis, d'élargir mon champ de vision. Cela nécessitait de me comporter d'une certaine manière. Quand je vais voir un spectacle, je pense maintenant à Avignon. Je le transmets, mais la programmation ne m'appartient pas, ce n'est pas mon rôle.

Comment définiriez-vous cette édition du festival ?

L'an dernier cela concernait beaucoup le texte, l'écriture contemporaine. Cette année, c'est plus mélangé. Il y a de nouveau plus de danse. Une des choses qui est assez présente c'est un besoin de raconter les choses par le corps. Pour tous les deux, c'est une évidence. Depuis mon travail avec Vassiliev, j'ai le désir de faire tomber les frontières entre le théâtre de texte et le théâtre physique, de mélanger les choses le plus possible. Je trouve nécessaire que le texte passe par le

corps. Nous acteurs, nous inspirer de la danse comme les danseurs s'inspirent du théâtre. Or en France, on a tendance à privilégier le sens. C'est un endroit de résistance. Le travail du théâtre est aussi là pour assouplir, on travaille sur ses propres clichés, c'est l'endroit de la destruction de ses propres clichés. Il ne faut pas y aller de main morte, c'est très important.

Dans la querelle du texte et de l'image, prenez-vous parti ?

Je pense qu'il n'y a pas d'opposition. Il faut convoquer tous les moyens du théâtre. Tout dépend de la manière dont on les utilise. Je ne veux pas choisir entre Roméo Castellucci et Claude Régy. Je veux les deux. Bien qu'ils utilisent des instruments extrêmement différents. Pour moi, ce ne sont pas des choses incompatibles. On peut regarder les choses par strate, il y a les mots, il y a les corps. Dans le travail de Vassiliev avec les acteurs, il y a trois choses principales: le travail sur le mouvement général du texte, sur la mise en scène (ce qu'on fait avec le corps), puis sur la parole. Après, tout cela est mis ensemble et les choses sont des contre-points les uns aux autres. C'est très lié à l'école russe. Il est difficile de relier le théâtre français à une quelconque tradition. Il y a des éléments de tradition mais ils sont comme dispersés. Avec un œil exercé, on pourrait trouver les fils de la trame mais c'est difficile. Par exemple, en Angleterre où je me rends régulièrement, on est considérés comme des intellos.

VALÉRIE DREVILLE

Formée par Antoine Vitez à Chaillot, puis au Conservatoire par Claude Régy, elle débute en 1984. Sous la direction de Vitez, elle joue *Électre* de Sophocle et *Le soulier de satin* de Claudel, Cour d'honneur du Palais des papes, au Festival d'Avignon en 1987. Elle se rend régulièrement en Russie pour travailler avec Anatoli Vassiliev et sa troupe. Au cinéma, elle travaille notamment sous la direction de Jean-Luc Godard, Philippe Garrel, Alain Resnais... Elle a joué dernièrement dans *Chaise* d'Edward Bond, monté par Alain Françon et dans *Thérèse philosophe*, créée par Vassiliev, au Théâtre de l'Odéon.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
VÉRONIQUE GIRAUD

nouveaux regards

39

Revue de l'Institut de recherches de la FSU

6 euros

CHAUMONT-SUR-LOIRE
Des jardins en mouvement

DOSSIER

L'emprise du genre

avec Hana Löwy, Pascale
Mollier, Eric Fassin,
Elisa Diamantopoulou,
Elise Dectin, Hélène Reuch,
Nathalie Bajot, Michèle
Ferrand, Misa Chavlin

GRAND ENTRETIEN

Philippe Descola

UNIVERS DES SCIENCES

FORUM

Les politiques éducatives

avec Nicolas Sarkozy,
Ségolène Royal, François
Bayrou, María-Bonerga
Buffet, Dominique Weynet,
José Ros, Marc Gergens,
Thomas Piketty

REGARDS SUR L'INSTITUT

Illustration de Gilles, www.illustration.com

OCTOBRE - DÉCEMBRE 2007

Institut de recherches de la FSU

Les livres
de l'Institut de
recherches de la FSU

nouveautés

LES ÉDITIONS
Nouveaux regards
SYLLEPSE



Le genre des filles en France
de 1850 à 1914. Une histoire
de l'éducation des filles en France.
Éd. de la FSU, coll. « Nouveaux regards »,
2007, 288 pages, 20 euros.



Les politiques éducatives
de la FSU. Une revue de l'Institut de
recherches de la FSU. Éd. de la FSU,
coll. « Nouveaux regards », 2007,
120 pages, 10 euros.

REJOINTEMENT ET COUVERTURE

Des articles de...
de...
de...
de...

Le webinaire
Nouveaux Regards
Éducation des filles en France
Le genre des filles en France

Le contenu de ce numéro est disponible
sur le site de la FSU

Le contenu de ce numéro est disponible
sur le site de la FSU
www.fsu.fr

Le contenu de ce numéro est disponible
sur le site de la FSU
www.fsu.fr

POUR COMMANDER

Service de vente de la FSU
100 rue de la République, 93000 La Plaine
Saint-Denis, France
Tél. 01 41 39 51 11

www.fsu.fr

[REJOIGNEZ
LA CASDEN]

La banque de tous les personnels
de l'Éducation Nationale,
de la Recherche et de la Culture

Hé, génial !
mon collègue qui
est à la CASDEN
me parle d'avantages
UNIQUES...

Super,
allons vite
le dire
aux autres !



ABF-TC-CHOP

COMME PLUS
D'1,4 MILLION DE
VOS COLLÈGUES,
découvrez les offres
CASDEN Banque
Populaire qui vous
sont réservées...

et venez jouer sur
www.pause-casden.fr

Pour en savoir plus sur notre offre
de bienvenue, renseignez-vous dans
une agence Banque Populaire ou une
Délégation Départementale CASDEN,
ou connectez-vous sur www.casden.fr
et www.banquepopulaire.fr.

